



Alger : Sidi Saïd placé en détention

Lire l'article de R. N. page 3

Le Quotidien Edition Nationale d'Information D'ORAN

Tebboune reçoit les responsables du MSP, du FLN et du RND

Lire l'article de R. N. page 3

SAHARA OCCIDENTAL

Nouvelles manœuvres marocaines

Lire l'article de A. Zerzouri page 4



L'UGCAA DÉMENT

Pas de grève
des distributeurs
de lait

Lire l'article de
El-Houari Dilmi
page 2



SORTIE ET TRANSFERT
DE 311 CONTENEURS
DU PORT DE MOSTAGANEM

Ouverture
d'une enquête
judiciaire P. 3

EL-OUED
Sept morts
et quatre blessés
dans une collision

P. 4

TIARET
Taxi contre
un camion : 05 morts

Lire l'article de
El-Houari Dilmi page 4

L'UGCAA dément Pas de grève des distributeurs de lait



El-Houari Dilmi

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a démenti l'appel à la grève qui aurait été lancé par la Fédération nationale des distributeurs de lait, activant sous son égide, a indiqué jeudi un communiqué du secrétariat général exécutif de l'Union. «Le président de la Fédération nationale des distributeurs de lait, Farid Oulmi, a nié en bloc avoir fait une telle déclaration à la presse, que ce soit à titre officiel ou officieux, et n'a jamais appelé les distributeurs de lait à déclencher une grève ouverte», a précisé le communiqué. L'UGCAA «dément et nie catégoriquement les informations relayées par certains médias et réseaux sociaux sur une prétendue menace émanant des distributeurs de lait pour entraîner en grève ouverte ou organiser une protestation nationale, quel qu'en soit le genre», toujours selon le communiqué de l'Union.

Dans ce contexte, l'UGCAA a mis en avant «sa coordination et consultation en permanence avec les pouvoirs publics», soulignant qu'elle œuvrait «en concertation, dans le cadre d'un chantier ouvert, avec les services des ministères du Commerce et de l'Agriculture jusqu'à l'application effective de la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, prise dans ce sens et l'entrée en vigueur de la nouvelle cartographie de distribution du lait tout en assurant l'approvisionnement de tous les citoyens en lait subventionné à un prix codifié de 25 DA/litre». L'UGCAA a également «salué la décision du Président Tebboune portant augmentation de la marge bénéficiaire des producteurs et distributeurs de lait pasteurisé. L'Union a, par ailleurs, salué «son adhésion constante aux revendications légitimes et préoccupations des catégories profes-

sionales pour leur garantir une bonne marge de bénéfice qui leur permettra de continuer à travailler et de mener une vie décente, en sus de renforcer et de préserver le pouvoir d'achat du citoyen notamment en ce qui concerne les produits de large consommation, indispensables pour le simple citoyen». L'organisation a rassuré les distributeurs de lait, les vendeurs de détail et les laiteries que toutes les mesures ont été prises pour l'application de la décision du président de la République, en coordination avec les services du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations et les secteurs concernés (Finances, Agriculture et Intérieur), citant l'entame immédiate des mesures organisationnelles pour la vulgarisation du texte réglementaire, en prévision de son application dès sa publication au Journal officiel dans les plus brefs délais.

L'Union a aussi appelé tous les intervenants dans l'opération de production et de distribution du lait subventionné à «conjuguer leurs efforts, à resserrer les rangs, à consolider le front interne et à soutenir les démarches louables de l'Etat et des autorités publiques visant à protéger le pouvoir d'achat du citoyen et à participer à l'édition d'une économie forte et à réaliser un développement durable». Elle a affirmé la poursuite des efforts dans le cadre du dialogue, de la concertation pacifique et de l'action syndicale constructive avec les différents départements ministériels concernés par ce dossier pour une concrétisation effective et globale de tous les points convenus, une démarche susceptible de «barrer la route aux opportunistes, aux intrus et spéculateurs, ainsi qu'aux ennemis de l'Algérie qui aspirent à faire monter la vague de protestations», conclut le communiqué de l'UGCAA.

Le Quotidien D'ORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE au Capital
de 195.923.000,00 DA

Président Directeur
Général Directeur
de la Publication

Mohamed Abdou
BENABBOU

Direction - Administration
Rédaction centrale

63, Ave de l'ANP - Oran
B.P.N°110 - Oran Tél.
041.23.25.22 / 23.25.23 / 23.25.24
23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15

Fax Pub: 041.23.25.21 Fax et
Rédaction: 041.23.25.20

Imp. : Oran : imprimerie

"Le Quotidien d'Oran" Alger : imprimerie
"Le Quotidien d'Oran" Constantine : S.I.E

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>
E-mail : infos@lequotidien-oran.com
publicite@lequotidien-oran.com
admin@lequotidien-oran.com
lequotidiendoran@yahoo.fr

Rédaction Algéroise

Tél. : 021. 64.96.39 -Fax : 021. 61.71.57
Pub Tél: 021. 64.96.44

Rédaction Constantinoise

Tél. : 031.92.12.11
Fax : 031.92.12.22

Diffusion : Ouest et Centre : SDPO - Est: SO.DI. PRESSE

Presse Bouslimani pour un cadre juridique «solide et intégré»

M. Aziza

La lutte contre les guerres de quatrième génération qui ciblent plusieurs pays dont l'Algérie, ne peut pas être menée avec une presse fragilisée et qui semble être en perte de vitesse, en absence de cadre juridique «solide et intégré». Notamment face, à l'évolution de la technologie et le poids des réseaux sociaux qui commencent à peser considérablement sur l'opinion publique et sur le marché de la publicité. Le président de la République et les membres du gouvernement en sont conscients. Le ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani, et son département ont invité les parties prenantes dans le milieu de la presse, jeudi dernier, autour d'une journée d'étude, les sollicitant à faire des propositions «constructives». Et ce, pour enrichir le projet de loi du système juridique du secteur de la Communication, un cadre juridique qui doit être «solide et intégré» et qui doit aussi «prendre en compte les évolutions survenant dans le domaine de l'information et de la communication en Algérie». Il est d'ailleurs grand temps pour agir car la presse algérienne, en dépit de tous les acquis, est aujourd'hui, dans tous ces états, notamment avec l'émergence de la presse électronique et les chaînes de télévision privées, alors que le cadre réglementaire n'est pas encore ficelé.

Sans parler des réseaux sociaux qui se substituent généralement à des organes de presse et qui arrivent même à capter des investissements

publicitaires, en utilisant, le plus souvent, des influenceurs, sans aucun encadrement réglementaire.

Le ministre de la Communication s'est dit pour «une approche professionnelle participative» capable de renforcer le rôle des médias, pour garantir le droit à l'information et pour contribuer efficacement à l'édition de la nouvelle Algérie. Il se dit, en outre, pour un cadre juridique et réglementaire qui renforcera «la liberté du journaliste» en insistant sur la nécessité de «créer l'équilibre entre la liberté et la responsabilité». Et ce, pour garantir, dit-il, l'éthique et la déontologie notamment pour faire face aux défis de l'heure, en évoquant les risques des guerres de quatrième génération.

M. Bouslimani a invité les responsables des chaînes privées à faire des propositions pour la domiciliation de leurs chaînes en Algérie. Sachant que ces dernières sont encore soumises au droit étranger à cause du vide juridique. Pour le ministre, «la domiciliation des chaînes privées est une mesure si nécessaire et souveraine qui permettra un investissement en Algérie, du point de vue ressources humaines et matérielles». Un investissement au niveau local qui stoppera, selon ses propos, la saignée de la devise.

Cette journée d'étude a permis aux différents intervenants, éditeurs et journalistes de différents supports médiatiques, de poser, en toute liberté, les véritables problèmes auxquels se trouvent confrontés les journalistes et la presse algérienne en général. Pourvu que les propositions soient

retenues et les recommandations concrétisées à travers le nouveau système réglementaire, régissant la profession et le secteur de la communication, selon le souhait des participants.

Les intervenants ont exigé, en premier lieu, d'assainir le milieu de la presse notamment des «intrus» et définir «qui fait quoi dans ce secteur», en élaborant un statut du journaliste professionnel avec des critères bien définis. Ils ont demandé de revoir les aspects d'ordre organisationnel et juridique pour la création d'entreprises médiatiques. Ils ont aussi appelé à la nécessité de distribuer équitablement la publicité sur les différents organes de presse qui exercent d'une façon effective, et ce, à travers une loi qui garantit le droit à l'accès à la publicité publique selon des critères bien définis. De même la réactivation du Fonds d'aide à la presse et la création d'entité de formation au profit des journalistes et gestionnaires de la presse, compte tenu de l'évolution technologique de l'information. Les journalistes ont également exigé l'installation du Conseil d'éthique et de déontologie de la presse nationale ou du Haut Conseil de la presse, qui sera composé de professionnels et de journalistes représentant toutes les catégories de médias.

Et ce, pour à la fois renforcer la liberté de la presse et la protection du journaliste. Et aussi pour engager la responsabilité des professionnels de la presse dans la lutte contre «les discours haineux et subversifs» et tous les dangers qui nous guettent.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Un autre crime sioniste

très rarement et on comprend pourquoi, parce que les commanditaires sont des Etats ou des criminels organisés, comme les barons du trafic de drogue, dérangés par la divulgation de leurs méfaits, l'affaire de l'assassinat de Jamal Khashoggi est un cas défiant à ce propos, encore frais dans les mémoires, mais certains indices laissent croire que cet assassinat ne restera pas impuni.

Il y a des témoignages d'autres reporters sur les lieux, qui ont vu l'armée israélienne ouvrir le feu sur les journalistes, blessant au moins l'un d'entre eux, et il y a, surtout, plus de pression sur la balance. Car, la victime, née en Palestine (El Qods), a vécu aux États-Unis et possédait la citoyenneté américaine. D'où la réaction ferme de la Maison Blanche, qui a appelé jeudi à une enquête «immédiate et approfondie» sur la mort de la journaliste. Les Etats-Unis ont porté cette voix au sein de l'ONU, où leur ambassadrice a signifié que la protection des citoyens et des journalistes américains est «notre priorité absolue». On va probablement trouver un soldat 'bouc émissaire' et lui mettre sur le dos ce meurtre, mais personne ne parlera du mobile du crime. Et si cette attaque meurtrière contre les journalistes, qui couvraient les opérations de l'armée israélienne, était planifiée par des stratégies israéliennes pour détourner l'opinion de ce qui se trame dans les territoires occupés, dont d'autres assassinats de citoyens palestiniens à une plus grande échelle (depuis le mois de mars dernier, on compte une trentaine de Palestiniens tués par l'armée israélienne et 300 autres blessés), ainsi que l'exécution du plan de construction de 4.500 nouveaux logements pour les colons israéliens dans les territoires occupés, dénoncé à l'unanimité par la communauté internationale ?

Le président Abbas a tenu les sionistes «pleinement responsables du crime». En voulant se joindre à l'enquête engagée par les autorités palestiniennes, Israël cherche clairement à noyer le poisson dans l'eau. Déjà, l'armée israélienne commence à semer le doute en annonçant l'ouverture d'une enquête sur ces événements et «envisage la possibilité que les journalistes ont été cibles par des hommes armés palestiniens», a-t-on déclaré. On se demande si cette enquête irait jusqu'au bout pour démasquer l'assassin. Les assassins des journalistes ne sont identifiés que

ÉVÉNEMENT

Tebboune reçoit les responsables du MSP, du FLN et du RND

R. N.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, jeudi, trois responsables de partis politiques. Il s'agit du président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abderrezak Makri, le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), Abou El Fadhl Baadjji et le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Tayeb Zitouni. Les trois audiences se sont déroulées en présence du directeur de cabinet à la présidence de la République, Abdellaziz Khellaf. Dans sa déclaration à la presse, à l'issue de l'audience avec le président de la République, Abderrazak Makri a souligné la nécessité d'aller «vers la consécration du développement économique, garant fondamental de la stabilité et de l'avenir du pays». «Nous avons focalisé sur la nécessité d'aller vers la consécration du développement économique, garant fondamental de la stabilité et de l'avenir du pays, qu'il convient de mettre à l'abri des menaces régionales et internationales», a affirmé M. Makri. Pour le président du MSP, cette audience a permis de faire le point sur la situation économique, sociale et politique du pays et de présenter les propositions de son parti à cet égard. «Nous espérons parvenir, en tant qu'Algériens, à cristalliser une vision commune au mieux des intérêts de notre pays et pour garantir les libertés et une transition politique effective, parallèlement à la promotion du rôle de la société civile et de sa contribution à l'allégement des charges de l'Etat», a-t-il ajouté. De son côté, le secrétaire général du FLN, Abou El Fadhl Baadjji, a affirmé, dans

une déclaration à la presse au terme de l'audience, l'attachement du président de la République à la concertation autour de «tout ce qui relève des questions intérieures et extérieures du pays». «Le président de la République veille à la concertation autour de toutes les questions relatives aux affaires intérieures et extérieures du pays, notamment celles liées aux aspects politique, économique et social, mais également les questions à caractère régional ou international», a ajouté Baadjji, relevant «la convergence de sa position avec celle du FLN sur l'ensemble des questions nationales». Qualifiant sa rencontre avec le président Tebboune de «sincère et transparente», le SG du RND, Tayeb Zitouni, a indiqué qu'ont été abordées «de nombreuses questions d'actualité nationales et internationales, à la lumière de la crise sanitaire et sécuritaire que traverse le monde, laquelle impacte les économies de tous les pays».

Zitouni a ajouté que le président de la République «a eu le courage d'ouvrir de grands chantiers de réforme politique et de renouveau institutionnel», indiquant que «nous devons tirer avantage de tout cela pour édifier une classe politique et un front interne fort, impliquant tous les acteurs politiques et la société tout entière».

Cette démarche permettra de «créer un climat propice à un décollage économique et de consolider la cohésion interne», a soutenu Zitouni, indiquant que «nous ne pouvons parler de front interne, de stabilité nationale ou de souveraineté de nos décisions que lorsque nous disposerons d'une économie et d'institutions fortes, d'où la nécessité de s'unir et de revoir notre approche économique».

Alger

Sidi Saïd placé en détention

L'ancien patron de la centrale syndicale, Abdelmadjid Sidi Said, a été placé, jeudi, en détention préventive, à la prison d'El Harrach, selon les informations rapportées par des médias. Sidi Said avait comparu, devant le procureur de la

république du pôle économique et financier, près le tribunal de Sidi M'hamed à Alger.

Selon les mêmes sources, l'ancien secrétaire général de l'UGTA a été entendu dans le cadre d'une enquête sur une affaire de corruption. R. N.

Justice

Le procès de Rabah Madjer reporté

Le Tribunal de Sidi M'hamed a reporté, jeudi, au 26 mai le procès de l'ancien footballeur international, Rabah Madjer, poursuivi en qualité d'ancien directeur d'un journal sportif ayant bénéficié de publicité de manière illégale.

Rabah Madjer est poursuivi avec un autre partenaire pour escroque-

rie, arnaque, faux et usage de faux ayant permis au journal sportif Al-Balagh Erradi, dirigé par l'ancien footballeur international et paraissant à Oran, de bénéficier de publicité de manière illégale.

L'Agence nationale d'édition et de publicité (ANE) s'est constituée partie civile dans cette affaire.

Affaire des étudiants arnaqués Le procès reporté au 19 mai

Le Tribunal correctionnel de Dar El Beida (Alger) a reporté au 19 mai l'examen de l'affaire des étudiants universitaires arnaqués par des influenceurs connus sur les réseaux sociaux.

La décision de report est intervenue à la demande du collectif de défense des accusés.

Outre le propriétaire de la société «Future Gate», des influenceurs connus sur les réseaux sociaux, dont Numidia Lezoul, Rifka et Stanley, sont poursuivis pour escroquerie, blanchiment d'argent et violation de la réglementation régissant le mouvement des capitaux.

Décès du cheikh Khalifa ben Zayed Tebboune décrète deux jours de deuil

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décreté un deuil national et la mise en berne de l'emblème national, vendredi et samedi, suite au décès du Président des Emirats Arabes Unis, cheikh Khalifa ben Zayed.

Le Président de la République avait adressé un message de condoléances, en son nom personnel et au nom du peuple algérien, dans lequel il a exprimé ses «sincères condoléances aux Emirats Arabes Unis, peuple et direction, priant Allah Le Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa Sainte Miséricorde et de prêter à tous patience et réconfort».



Décès de l'ancien ministre des Finances Karim Djoudi



Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a présenté ses sincères condoléances à la famille de l'ancien ministre des Finances, Kamel Djoudi, décédé vendredi à l'âge de 64 ans.

Le Président Tebboune a présenté ses sincères condoléances à la famille du défunt, priant Allah le Tout-Puissant de lui accorder Sa Sainte Miséricorde et de l'accueillir en Son Vaste Paradis, et d'octroyer à sa famille et ses proches tout le courage et la force en cette pénible épreuve. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

Raïna
Raïkoum
Belkacem Ahcène-Djaballah

L a presse algérienne (cf. El Watan/Nabila Amir, 7 mai 2022) a révélé, dernièrement, que pas moins de dix-neuf parlementaires (dont 12 députés et 7 sénateurs) sont concernés par la levée de l'immunité car «ayant des antécédents avec la justice ou sous le coup de poursuites judiciaires». Et, à ceux-là, s'ajoutent «plus d'une soixantaine de députés qui sont concernés par cette opération en raison d'incompatibilité avérée avec le mandat parlementaire». Révélation ? Pas tant que ça ! Car le phénomène existe depuis presque toujours, sauf qu'il changeait de «clientèles» et de destinations en fonction des «nécessités» politiques de l'heure et surtout des amitiés particulières entretenues par les candidats avec les gouvernements et/ou décideurs de l'heure. Du temps de Houari Boumediene, c'était surtout pour faire taire les opposants en acte ou en puissance, les transformant, dans des postes de prestige et de simple représentation bien plus de décision, en serviteurs dociles validant sans discussion les mesures venues d'en haut ou transmettant sans piper mot les orientations du «pouvoir» : députés, ambassadeurs et consuls, rarement ministres. Durant la décence noire, on a eu l'émergence (il est vrai absolument nécessaire, étant donné la situation sécuritaire) de gestionnaires locaux et régionaux aux CV douteux. Avec le bouteeflikisme, c'est le summum qui est atteint, inaugurant la phase des «affairistes» dont certains ont réussi, grâce à

Les «incompatibles»

leurs «baltaguias» et aux sacs-poubelles emplis de billets de 1.000 dinars, à se faire «élire» et désigner, ce qui a grandement (ou totalement) favorisé leur «immunité» (et, au passage, leurs business et leur impunité). On avait cru qu'avec le Hirak, les textes et les procédures allaient être plus rigoureusement appliquées afin de se sortir du marécage. On s'aperçoit, hélas, qu'il n'en est rien. Il est vrai qu'un «système» ne peut pas changer en très peu de temps. Heureusement pour nos institutions-clés (celles qui légifèrent), ce n'est plus la même «clientèle». Donc, moins de danger, encore que. On se retrouve, globalement, face à des hommes et des femmes, certes de «bonne volonté», mais qui ont omis (volontairement ou non) de se plier, avant ou juste après leur élection ou désignation, aux règles constitutionnelles ou institutionnelles. Souvent, pour la plupart, non pour échapper à la justice, mais surtout pour essayer de gagner sur tous les tableaux, en conservant leur premier statut et en profitant des avantages du second. Le beurre et l'argent du beurre ! La nouvelle morale. Mais à qui la faute ? A celui qui ne veut pas ou ignore la loi ou à celui qui, au départ, s'est contenté de promulguer des textes puis n'a entrepris aucun contrôle préalable rigoureux des impétrants. Trouver la réponse, chez nous, c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin. Peut-être à la fin des mandats ou lors des départs à la retraite ?

Sortie et transfert de 311 conteneurs

du port de Mostaganem

Ouverture d'une enquête judiciaire

Une enquête judiciaire a été ouverte jeudi sur l'affaire de sortie et transfert du port commercial de Mostaganem, en infraction à la loi, de 311 conteneurs renfermant 1.064 voitures désassemblées, a-t-on appris auprès du parquet près le tribunal de Mostaganem.

L'affaire a éclaté suite à des informations, parvenues au parquet près le tribunal de Mostaganem, selon lesquelles 311 conteneurs renfermant 1.064 voitures désassemblées de marque «Hyundai» importées par l'entreprise «Tahkout» en 2019, ont été sortis du port commercial de Mostaganem en infraction à la loi, a indiqué le communiqué, dont une copie a été remise à l'APS.

Aussitôt, le parquet a ordonné aux services de la Police judiciaire compétents d'ouvrir une enquête préliminaire et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la récupération des conteneurs, selon la même source.

L'enquête préliminaire s'est sol-

dée par la saisie et la récupération des 311 conteneurs en étendant la compétence judiciaire.

La responsabilité du Directeur général de l'Entreprise portuaire de Mostaganem, du Président directeur général du groupe des ports «SERPORT», de l'ex chargé juridique du groupe Tahkout et autres, est engagée dans cette affaire, a-t-on fait savoir. Une enquête judiciaire contre les concernés et mis en cause dans cette affaire a été ouverte jeudi, a-t-on indiqué.

Sahara occidental

Nouvelles manœuvres marocaines

A. Zerzouri

L'objet de «la Réunion ministérielle de la Coalition mondiale contre Daech», ou présentée comme telle par le Makhzen, dont les travaux ont été clôturés mercredi dernier à Marrakech, a été reléguée au second plan, derrière le dossier du Sahara occidental, autour duquel la diplomatie marocaine a organisé le show médiatique. L'occasion, qui a regroupé des représentants de nombreux pays, a été exploitée comme une vitrine médiatique par la diplomatie marocaine pour faire la lecture qui lui sied des déclarations de diplomates à l'issue des entrevues avec le ministre marocain des Affaires étrangères, et mettre en avant un fallacieux «soutien unanime» des pays qui ont pris part à cette rencontre au plan d'autonomie du Maroc. Cette manœuvre n'a pas échappé à la diplomatie algérienne, qui a immédiatement dénoncé «le détournement par le Maroc de l'objet de la Conférence internationale pour la lutte contre le groupe terroriste Daech», qui vient de se tenir à Marrakech, «pour en faire un événement sacré à la question du Sahara occidental». «La Conférence internationale pour la lutte contre le groupe terroriste Daech qui vient de se tenir à Marrakech a donné lieu à un vacarme de déclarations orchestrées par le pays hôte qui s'est employé à faire dudit rassemblement un événement consacré au Sahara occidental», a dénoncé le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger dans une déclaration rendue publique jeudi. Ajoutant que «cet exercice de vente concomitante dans lequel certains participants étrangers ont été entraînés à manifestement détourné la conférence de son objet annoncé et l'a transformée en une tentative per-

nicieuse de donner une actualité artificielle à une formule morte à sa naissance même en 2007».

La même source affirme que «ce entêtement marocain à démarquer à grande échelle un mort-né politique en usant d'une escroquerie diplomatique prétendument dédiée à la lutte antiterroriste a surpris la bonne foi de certains participants et a mis en évidence les contradictions d'intérêts d'autres participants que la partie marocaine aspire à mutualiser dans sa quête vainque d'une dénaturation de la question du Sahara occidental qui est et demeure une question de décolonisation engageant pleinement les Nations unies». Non sans soutenir dans ce cadre que «le fait pour la diplomatie marocaine de courir derrière le fantôme d'une fausse solution dite d'autonomie et de tenter de pervertir la lutte antiterroriste globale en la mettant au service de calculs étroits et égoïstes ne sert aucunement les objectifs légitimes de la communauté internationale en la matière». «L'Algérie, qui a payé un lourd tribut au terrorisme et qui l'a défait, condamne les amalgames que l'occupant marocain tente de propager», souligne-t-on. Invitant dans ce contexte les Nations unies et les Etats membres permanents du Conseil de sécurité «à redoubler d'efforts pour promouvoir la décolonisation effective du Sahara occidental dans la transparence et la conformité au droit international».

LE DÉMENTI DE LA TURQUIE

Dans ce sillage, des fissures commencent à apparaître sur la façade de «l'unanimité», dont se glorifie le Maroc au sujet de son plan d'autonomie. Le ministère turc des Affaires étrangères a, en effet, démenti jeudi les allégations de certains médias marocains relatives à la reconnaissance

par la Turquie de la prétendue souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, soulignant que «la Turquie plaide pour une solution politique à la question sahraouie dans le cadre des résolutions pertinentes de l'ONU». «Dès le début, la Turquie a plaidé pour une solution politique à la question du Sahara occidental dans le cadre des résolutions pertinentes de l'ONU et par le dialogue entre les parties», a indiqué l'ambassadeur Tanju Bilgiç, porte-parole du ministère turc des Affaires étrangères, en réaction aux allégations des médias marocains. «La Turquie soutient l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les pays de la région à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues», a ajouté M. Bilgiç, rappelant que le ministre turc des Affaires étrangères, M. Mevlüt Çavuşoğlu, a également exprimé cette position lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue marocain, le 11 mai courant à Marrakech. Dans ce sens, ne dérogeant pas à sa politique belliqueuse et de chantage, le Maroc a, suite à ce démenti, dépassé le dossier du «Nord de Chypre, où la Turquie a proclamé, depuis 1983, la République turque de Chypre du Nord» qui n'est reconnue que par Ankara», comme le rapporte l'agence de presse officielle du Maroc (MAP). Cela montre clairement comment le Maroc agit dans le cadre de cette question du Sahara occidental, exerçant des pressions et des chantages contre les pays pour les amener à soutenir son plan d'autonomie. Notant que des déclarations similaires d'autres diplomates, qui ont également plaidé pour «une solution politique à la question sahraouie dans le cadre des résolutions pertinentes de l'ONU», ont été tordues et transformées en soutien au plan d'autonomie marocain.

Hydrocarbures

L'Algérie veut consolider son rôle de «fournisseur fiable»

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a affirmé vendredi à Sorrente (Italie) où il a pris part au Forum international "Vers le Sud : La stratégie européenne pour une nouvelle saison géopolitique, économique et socioculturelle en méditerranée", la détermination de l'Algérie à consolider son rôle de "fournisseur fiable" en hydrocarbures, a indiqué un communiqué du ministère. M. Arkab, accompagné d'une délégation du secteur composé des Présidents Directeurs Généraux de Sonatrach et de Sonelgaz, a pris part aux travaux de ce Forum en compagnie d'une délégation du ministère des Affaires étrangères, conduite par M. Abdelkrim Harchaoui, envoyé spécial chargé de la diplomatie économique, précise la même source.

Cette rencontre internationale organisée par le ministère italien du Sud et de la Cohésion territoriale et European House - Ambrosetti, a été rehaussée par la participation du président de la République, Sergio Mattarella, le président de la Chambre des Députés, Roberto Fico, ainsi que du Premier ministre, Mario Draghi, et de nombreux ministres du gouvernement italien, ainsi que de nombreux décideurs

du monde politique, économique et académique international. Le Forum a permis des échanges "interactifs" sur les voies et moyens de développer des actions concrètes pour mettre en place une plateforme à l'échelle méditerranéenne stratégique pour l'Italie du Sud et l'Europe, souligne le communiqué. Lors de cette rencontre, M. Arkab a souligné "le rôle clé du secteur de l'énergie et des mines en tant que moteur de développement économique et l'importance de la coopération dans le secteur des hydrocarbures dans la région", tout en indiquant que le secteur de l'énergie et des mines est un secteur "ouvert aux investissements" à travers un cadre légal incitatif et offre de nombreuses opportunités de partenariat dans de nombreux domaines, relève la même source. Il a également mis en exergue "les nombreux efforts déployés par l'Algérie pour développer des capacités tout au long de la chaîne hydrocarbures à travers des investissements considérables qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche visant à consolider le rôle de l'Algérie en tant que fournisseur fiable qui assure un approvisionnement sûr et continu", ajoute le ministère. Il a fait part de l'"engagement de l'Algérie

Pensions et allocations de retraite Une plateforme numérique pour consulter les rappels de la majoration

La Caisse nationale des retraites (CNR) a lancé une plateforme numérique permettant aux retraités de consulter leurs rappels de la majoration des pensions et allocations pour l'exercice 2021 et le montant des augmentations de 2022, a indiqué jeudi un communiqué du CNR. Cette plateforme est accessible sur le lien <https://reval.cnr.dz/> ou à travers le scan du code QR affiché sur la photo, selon la même source.

Les retraités peuvent également accéder à la plateforme sur le site

El-Oued

Sept morts et quatre blessés dans une collision

Sept (7) personnes ont perdu la vie et quatre (4) autres ont été blessées, à différents degrés de gravité, dans un accident de la route vendredi matin sur le tronçon de la RN16 reliant les wilayas d'El-Oued et Tébessa, ont rapporté les services de la Protection civile.

L'accident s'est produit à 10 km du village de Douilet, dans la commune de Ben-Guecha (160 km d'El-Oued), en allant vers la wilaya de Tébessa, suite à une violente collision entre deux véhicules touristiques, en raison de l'excès de vitesse, selon les premiers éléments de l'enquête, a révélé le directeur de la Protection civile d'El-Oued, commandant Ahmed Badji.

Les dépouilles des victimes ont

Tiaret Taxi contre un camion : 05 morts

El-Houari Dilmi

Un terrible accident de la circulation s'est produit hier vendredi après-midi à la sortie de la commune de Djilali Benamar, à quelque 60 km à l'ouest de Tiaret, faisant cinq (05) morts et un blessé grave. En effet, selon les informations recueillies auprès de la protection civile, le drame s'est produit à la frontière avec la wilaya de Mas-

cara, suite à une collision entre un véhicule taxi collectif et un poids-lourd roulant en sens inverse. Cinq occupants du taxi collectif ont péri sur le coup et un autre passager a été grièvement blessé et évacué vers l'hôpital « Youcef Damardji » de Tiaret. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de cet énième drame de la route.

Coronavirus : 6 nouveaux cas et aucun décès enregistré

Six (6) nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19) ont été enregistrés, alors qu'aucun cas de décès n'a été recensé ces dernières 24 heures en Algérie, a indiqué vendredi le ministère de la Santé dans un communiqué.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 265814, celui des décès demeure inchangé, soit 6875 cas, de même que le nombre total des pa-

tients qui est de 178371 cas.

Par ailleurs, aucun patient n'est actuellement en soins intensifs, ajoute la même source, notant que 44 wilayas n'ont enregistré aucun cas. Le ministère de la Santé rappelle, par la même occasion, la nécessité de maintenir la vigilance, en respectant les règles d'hygiène, la distanciation physique et le port du masque.

Ibtissam Hamlaoui succède à Benhabiles à la tête du CRA

Ibtissam Hamlaoui a été élue, jeudi à Alger, nouvelle présidente du Croissant rouge algérien (CRA), en remplacement de Mme Saïda Benhabiles.

Mme Hamlaoui, médecin

spécialiste en chirurgie cardiaque et militante politique a été élue par la majorité des membres lors des travaux de l'Assemblée générale extraordinaire du CRA.

Le Patrimoine culturel immatériel, en Algérie, du local à l'universel

Par Dr. Mourad Betrouni

Profitant de cette opportunité patrimoniale et dans un souci d'approfondissement, nous avons considéré utile, d'apporter quelques éclairages sur certains aspects, qui demeurent encore flous ou incertains, relatifs à cette notion de Patrimoine culturel immatériel, ci-après désignée «PCI», à la lumière des instruments normatifs nationaux et internationaux en vigueur et des programmes mis en œuvre et exécutés à l'échelle des Etats et des communautés concernés.

Nous nous sommes intéressés, tout particulièrement, au cas spécifique de l'Algérie, où s'observe un certain décalage dans les entendements du PCI, entre une approche nationale (*loi n°98-04 portant protection du Patrimoine culturel*) et une approche conventionnelle internationale (*Convention de 2003 pour la sauvegarde du PCI*), qui rend peu opérant les actions et mesures entreprises dans le domaine du PCI. Nous avons essayé d'interroger ces deux approches, dans leur perspective évolutive, pour mieux contenir la problématique et envisager la conduite à tenir.

Le point de départ de notre réflexion, est une lecture des dispositions de la loi nationale n°98-04 portant protection du Patrimoine culturel, relatives aux «biens culturels immatériels» (1), qui consacrent la reconnaissance formelle du PCI et la nécessité de sa sauvegarde à l'échelle nationale. Cet acte juridique de reconnaissance a été réalisé en 1998, soit cinq ans avant l'adoption de la Convention UNESCO de 2003, pour la sauvegarde du PCI. Faut-il en déduire que l'Algérie était en avance sur l'UNESCO, en matière de définition du PCI et de mesures pour sa protection ? C'est une question d'importance, qui nous amène à nous interroger sur les référentiels normatifs, les notions, concepts et terminologies, qui ont présidé à l'énoncé des dispositions légales relatives au PCI, dans la loi n° 98-04.

La loi n° 98-04, telle que formulée, ne renvoie à aucun référentiel, guide ou glossaire, qui aurait garanti la lecture ou l'interprétation de ses dispositions relatives au PCI, ce qui pose un problème en termes d'opposabilité. A l'échelle internationale, par contre, l'Algérie avait souscrit, jusqu'à, aux conventions suivantes : la Convention UNESCO de 1970, sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels (2), la Convention UNESCO de 1972, concernant la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel (3), la Convention universelle sur le droit d'auteur de 1952 (4) et la Convention de Berne, de 1997 pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (5). Ces deux dernières conventions portent sur la protection des œuvres littéraires et artistiques, envisagées sous le prisme de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur et non sous celui de la sauvegarde du PCI.

Il faut le rappeler, aussi, qu'en 1973, l'Algérie, à l'instar des pays en développement, en particulier africains, avait étendu l'application des règles du droit d'auteur à la protection juridique des expressions du folklore, au moment où la tendance, dans les pays développés, était de placer le folklore, dans le domaine public, hors d'atteinte des droits de la propriété intellectuelle.

Nous croyons savoir que la loi n° 98-04 s'était plutôt inspirée de la «Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire» (6), premier instrument normatif (non contraignant), adopté par l'UNESCO, qui reconnaissait formellement le PCI, sans toutefois le nommer explicitement. Les dispositions relatives au PCI, de la loi n°98-

Cette année, l'édition du mois du Patrimoine culturel (18 avril-18 mai 2022), est dédiée à la thématique du Patrimoine culturel immatériel, dans ses volets identité et authenticité. Un évènement culturel de portée maghrébine, qui ouvre le champ, au-delà du secteur de la Culture, aux autres acteurs et parties prenantes publics et privés, dans la perspective d'une plus large appropriation et d'un enrichissement du sujet.

04, constituent, forcément, les réponses à la Conférence générale de l'UNESCO, de 1989, qui recommandait aux États membres, «d'appliquer les dispositions concernant la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire en adoptant les mesures législatives ou autres qui pourraient être nécessaires, conformément aux pratiques constitutionnelles de chacun d'entre eux, pour donner effet dans leurs territoires aux principes et aux mesures définies dans cette recommandation» (7).

En 1989, l'idée de protection de la «Culture traditionnelle et populaire», ou «Folklore», relevait du seul paradigme économique, en lien avec la propriété intellectuelle, la diversité biologique et les droits des agriculteurs. Un vaste champ d'intérêt partagé par l'OMPI, le PNUE, l'OMC, la CNUCED, l'OMS, la FAO et des ONG. L'UNESCO n'avait pas encore mandat sur ces territoires économiques, dominés, essentiellement, par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), au regard des mécanismes spécifiques de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs. Ce n'est qu'en vertu d'un mandat, qui lui a été conféré, par la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, tenue à Mexico en 1982, que l'UNESCO allait s'investir dans le sujet, à la lumière de la nouvelle définition de la culture, qui élargissait la perception de la culture, en privilégiant une conception anthropologique plus large, où le patrimoine immatériel allait occuper une place centrale (8).

En effet, cette Conférence avait formulé une nouvelle définition de la culture, dans les termes suivants : «Dans son sens le plus large, la culture peut, aujourd'hui, être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances». Cette définition «anthropologique» de la culture, ouvrirait le champ, au-delà de la matérialité des manifestations et expressions culturelles, au contexte social, culturel et environnemental de leur production.

C'est dans ce nouveau paradigme «culturel», que l'UNESCO a été invitée à réfléchir sur les instruments et mécanismes de protection du PCI, dans une perspective holistique, en dehors des mécanismes de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur (9).

L'UNESCO adopta, alors, une nouvelle approche culturelle, à portée générale, en négociant avec l'OMPI un partage des compétences, dans le traitement de la question de la «Culture traditionnelle et populaire», ou «Folklore». A l'OMPI d'investir la dimension des droits de la propriété intellectuelle et à l'UNESCO celle de l'approche culturelle, de portée générale. C'est dans un contexte de négociation UNESCO/OMPI, que fut élaborée la «Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la Culture traditionnelle et populaire», qui tenta de mettre en place des mécanismes de protection de la Culture traditionnelle et populaire. Elle fut, par nombre d'aspects, un «échec», car arrimée au principe de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur et inspirée du modèle de la Convention UNESCO de 1972 sur le patrimoine matériel, mettant en avant les produits et non les pratiques des détenteurs de savoir, en favorisant les missions d'inventaire, d'archivage et de documentation, destinées aux chercheurs

plutôt qu'aux praticiens et détenteurs des connaissances traditionnelles.

La «Recommandation de 1989» n'avait pas adopté l'expression «PCI», lui préférant celle de «Culture traditionnelle et populaire», en anglais «Traditional culture and folklore», qui se définissait ainsi : «l'ensemble des créations émanant d'une communauté culturelle fondées sur la tradition, exprimées par un groupe ou par des individus et reconnus comme répondant aux attentes de la communauté en tant qu'expression de l'identité culturelle et sociale de celle-ci, les normes et les valeurs se transmettant oralement, par imitation ou par d'autres manières. Ses formes comprennent, entre autres, la langue, la littérature, la musique, la danse, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes, l'artisanat, l'architecture et d'autres arts».

Après une dizaine d'années de mise en œuvre, la «Recommandation de 1989» avait atteint ses limites. Elle a même été dénoncée pour la connotation péjorative de certaines expressions, dont le terme «folklore» lui-même et l'usage d'une terminologie orientée, comme «protection», «conservation», «préservation», qui la rendait otage d'une perception matérielle du PCI, telle qu'envisagée par la Convention UNESCO de 1972 sur le patrimoine culturel et naturel.

Cette Recommandation a été surtout critiquée pour le parti pris d'une approche qui privilégiait l'autorité des chercheurs scientifiques et experts professionnels et des agences gouvernementales dans l'identification, la diffusion et la conservation du «Folklore», diminuant le rôle des communautés d'origine, dont les groupes d'intérêt importants, comme les femmes, les populations autochtones et les producteurs locaux, ceux qui assurent la perpétuation de la pratique de la culture traditionnelle, dans le contexte social où elle se déroule.

L'approche de la «Recommandation de 1989», trop étroite, ne tenait pas compte du contexte social, culturel et intellectuel de la création et du maintien du folklore ; elle ne faisait référence que timidement aux savoirs traditionnels et au patrimoine autochtone, davantage dans ses déclarations de principes que dans les mesures à mettre en œuvre, qui ne privilégiaient que la collecte et l'archivage des données, sous leur forme matérielle, par les scientifiques. Les lacunes de cette Recommandation étaient, plus ou moins, comblées par quelques programmes UNESCO, qui énonçaient des mesures que les Etats pouvaient prendre à l'échelle nationale pour assurer la transmission du PCI, tels les «Trésors humains vivants (1993) et la Proclamation des «chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'Humanité (1998).

Il fallait attendre l'année 1999, lors de la Conférence de Washington, organisée conjointement par l'UNESCO et la Smithsonian Institution, sous le titre : «Evaluation mondiale de la Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la Culture traditionnelle et populaire : Pleine participation et coopération internationale» pour que soit prise la décision de passer à un nouvel instrument normatif pour la sauvegarde de la culture et du folklore traditionnel. Cette conférence sera la rampe de lancement d'un large processus de réflexion et de négociation, engagé par l'UNESCO, dont l'aboutissement sera l'adoption de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel.

ment à l'effort de sauvegarde du PCI, par l'inscription de plusieurs éléments culturels immatériels, communs au Maghreb ou à l'Afrique du Nord, dans la Liste des éléments culturels immatériels, dont l'Ahellil du Gourara (Timimoun), le Rakb de Sidi Cheikh» (Fantasia), l'Imzad, la Sebiba (Djanet) et le couscous.

Cet effort, partagé par plusieurs Etats de la région (Maghreb/Afrique du Nord), dans une configuration juridique internationale (Convention de 2003), s'il participe d'un intérêt de portée universelle, pose le problème de son ancrage national, au regard des législations nationales de chaque pays. Etant entendu que l'inscription sur la Liste du PCI, à la différence de la Liste des biens culturels du Patrimoine mondial (convention de 1972), ne répond pas aux mêmes critères de valeur universelle exceptionnelle (VUE), qui engage la responsabilité de tous les Etats-parties à la convention, au travers d'un organe mandaté à cet effet : le Comité du Patrimoine mondial.

L'essence même du PCI est qu'il est, globalement «autochtone et local» relevant de la compétence et du savoir-faire des détenteurs de la tradition, ceux qui assurent et garantissent la transmission intergénérationnelle, dans un contexte social et culturel qui participe au maintien, à la reproduction et à la création des valeurs culturelles. C'est cette dimension de l'expression immatérielle qui doit être retenue et non plus seulement ses manifestations matérielles. C'est ce versant immatériel : «considérer les pratiques plutôt que les produits finis», qui est clairement exprimé par la Convention de 2003, à la différence de la «Recommandation de 1989».

Il s'agira alors, de mettre en conformité et en cohérence, les législations nationales, pour réaliser cette translation des mesures de la «recommandation de 1989» vers celles de la convention de 2003. Pour l'Algérie, les dispositions relatives au PCI, de la loi n° 98-04 portant protection du Patrimoine culturel, remontent à l'année 1998. Elles ont été conçues à la lumière de la «Recommandation de 1989». Dans sa configuration actuelle, la loi la loi n° 98-04 demeure ancrée aux principes et règles de la «Recommandation de 1989», alors que d'autres catégories de définitions et de mesures ont été introduites (voir glossaire du PCI (10) par la Convention de 2003).

Il est aujourd'hui, nécessaire et urgent d'investir les nouveaux concepts, notions et terminologies, introduits par la Convention de 2003, non pas par simple formalisme juridique ou administratif mais par souci de préservation des valeurs locales dans leur cadre national.

Renvois :

1. Articles 2, 3, 67, 68 et 69 de la loi n° 98-04 portant protection du Patrimoine culturel.
2. Convention UNESCO de 1970 sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert » de propriété illicite des biens culturels, ratifiée par l'Algérie en 1974.
3. Convention UNESCO de 1972, concernant la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel, ratifiée par l'Algérie en 1974.
4. Ordonnance n° 73-26 du 5 juin 1973 portant adhésion de l'Algérie à la Convention universelle sur le droit d'auteur de 1952, révisée à Paris le 24 juillet 1971.
5. Décret présidentiel n° 97-341 du 13 septembre 1997 portant adhésion de la République algérienne démocratique et populaire, avec réserve, à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, complétée à Paris, le 4 mai 1896, révisée à Berlin le 13 novembre 1908, complétée à Berne le 20 mars 1914 et révisée à Rome le 2 juillet 1928, à Bruxelles le 26 juin 1948, à Stockholm le 14 juillet 1967 et à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979.
6. Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la Culture traditionnelle et populaire.
7. Conférence de Washington de 1999, organisée conjointement par l'UNESCO et la Smithsonian Institution, intitulée «Evaluation mondiale de la Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la Culture traditionnelle et populaire : Pleine participation et coopération internationale».
8. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, tenue à Mexico en 1982, que l'UNESCO.
9. Plan d'Action dont le point 12 recommandait aux gouvernements des Etats à soumettre à la Conférence générale de l'UNESCO un projet de résolution, demandant à l'UNESCO d'entreprendre une étude sur la possibilité d'adopter un nouvel instrument normatif sur la sauvegarde de la culture et du folklore traditionnel (projet de résolution 30 C/DR.84).
10. Glossaire de 2002 : Patrimoine culturel immatériel, élaboré lors de la Réunion internationale d'experts à l'UNESCO du 10 au 12 juin 2002, sous la direction de Wim van Zanten, Commission nationale néerlandaise pour l'UNESCO, la Haye, Pays-Bas, août, 2002.



Où va le monde ?

Par Arezki Derguini

2ème partie

PESSIMISTES ET OPTIMISTES, OPPOSITION ET COMPLÉMENTARITÉ

Il faut distinguer entre opposition négative et opposition positive, autrement dit, l'optimisme accroissant le pessimisme des autres (ils s'excluent, ne s'écoutent plus), le pessimisme des uns accroissant l'optimisme des autres (ils opèrent dans la même direction ; ils se complètent, les optimistes assimilant les pessimistes et contenant leur accroissement).

Dans cette distinction entre pessimistes et optimistes en général, la pensée dichotomique ne voit pas qu'ils peuvent se compléter et se substituer l'un à l'autre, s'opposer et alterner. Les croyances ont été déconnectées de leurs conditions d'existence, de leur compétition et de leur éventuelle conversion.

Au sein d'une société, les pessimistes et les optimistes peuvent avoir des fonctions différentes pour un même objectif : la prospérité relative de la société en question.^[2] Il pourrait y avoir ceux qui croient à la victoire du plus fort, à la logique des rapports de force en externe, les battants (Elon Musk, les libertariens) qui partent en guerre, et ceux qui croient qu'en interne l'état de droit devrait être la règle, la logique du rapport de force devant être bannie, les pacifistes (Yascha Mounk), ... pour renforcer le rapport de force externe. Un peu comme au temps des colonies, certains ne vivaient que des bienfaits du colonialisme. Un peu comme la viande, on aime la consommer, mais on a pitié des bêtes que l'on égorgue ou maltraite ... quand on y pense. Aussi les optimistes peuvent-ils s'accommoder d'une distribution des rôles, pourvu que ceux qui vivent des méfaits du progrès ne viennent pas troubler la fête de ceux qui vivent de ses bienfaits, pourvu que méfaits et bienfaits soient bien séparés et ne soient pas mêlés. Pourvu par exemple, que le militaire puisse rentrer chez lui et accéder aux bienfaits de ses méfaits. Pourvu que les conquêtes et guerres extérieures puissent nourrir la paix intérieure. L'idéologue doit donc rabattre suffisamment de personnes qui puissent vivre de l'espoir que demain ils pourront s'asseoir à la table des bienfaits du progrès ou que de toute façon il n'y a pas d'autre solution, il faut se battre pour y être, pour que la guerre ne se mèle pas à la paix, et qu'en cas d'échec, il ne faudra s'en prendre qu'à soi-même.

En fait il faut distinguer parmi les optimistes, ceux qui réussiront et ceux qui échoueront, ceux qui seront bien servis par le cours de l'histoire et ceux qui ne le seront pas. Ceux qui auront su en lire les propensions, favoriser celles qui leur sont favorables et annihiler les autres. Et ceux qui seront portés sans savoir où. On pourrait distinguer trois groupes : ceux donc qui font corps avec le cours des choses et tirent avantage de ses propensions, ceux qui réussissent à se maintenir en équili-

bre sans se préoccuper du reste, tangentent, mais ne se brisent pas, et enfin ceux qui doivent se délester ou sombrer. Car, parmi ceux qui veulent, tous n'ont pas les moyens de leur volonté, les moyens ne se convertissent pas en fin, l'espoir les fait vivre et ... périr. Il faut distinguer entre ceux qui se donnent pleinement, à moitié ou insuffisamment les conditions de la réussite.

Dans le cours des choses actuel, que je caractériserai à la suite d'autres comme une archipelisation du monde^[3], on peut distinguer entre trois groupes. Il y a ceux qui se battent pour être du bon côté d'une société d'apartheid (voilà pourquoi la Palestine pourrait annoncer le futur de l'humanité), ce serait comme la partie émergée de la société mondiale. Il y a ceux ensuite qui sont l'autre côté et seraient comme la partie immergée, parce qu'ils rêvent d'une société juste et ignorent le sol qui les portent et qui se dérobent sous leurs pieds. Enfin je distinguerai ceux qui tiennent à la frontière de ces deux mondes, qui ne peuvent pas se faire à l'idée d'une telle division de l'humanité, mais pour qui l'avenir reste indéterminé.

La structure d'une société peut-être stable, bipolarisée en équilibre ou en déséquilibre : la tendance qui l'anime pouvant être à la progression de bas en haut et/ou de régression de haut en bas de la structure. Il y a problème quand la société est tirée dans deux directions opposées. Elle a alors tendance à se désolidariser et à se diviser en deux sociétés antagoniques, certains voyant leur condition terrestre se dégrader sans espoir de se reclasser, glissant sur une pente négative et d'autres décollant de cette pente, envisageant de survivre à leur condition terrestre, poursuivant le rêve de domination et de conquête du cosmos. Soit lorsque ceux qui descendent refusant le mouvement s'accrochent aux autres et que ceux qui montent décident de faire sécession parce qu'ils refusent de partager le sort des premiers. Les optimistes décident d'abandonner les pessimistes à leur destin, de leur faire la guerre si nécessaire. Le progrès technologique ayant alors besoin de la guerre pour persister et stabiliser sa trajectoire.

Un clivage particulièrement pertinent opposait dans un passé récent les sociétés : progressistes contre réactionnaires, ceux bénéficiant par l'histoire, et ceux qu'elle condamnait. Le progrès technologique se confondait alors avec le progrès social. L'Occident conquérait le monde, les classes inférieures voyaient leur avenir dans les classes moyennes inférieures, celles-ci dans les classes moyennes supérieures et ces dernières dans les classes supérieures. Les pays retardataires dans celui des pays avancés. La croyance en une loi émancipatrice de l'histoire - toujours plus d'égalité et de justice, était entretenu par une expérience historique fléchée positivement. Bien qu'une telle croyance ne concerna au départ qu'une partie de l'humanité, les croyances des autres mondes ne purent lui résister. L'innovation et la liberté n'étaient plus des péchés. Il fallait en faire

l'expérience. La catégorie des gagnants recoupait alors celle des progressistes, celle des perdants coïncidant avec celle des réactionnaires. Il n'y avait alors pas de problèmes, les réactionnaires devaient se résoudre à se convertir, on ne pouvait rien contre la loi de l'histoire, la loi de la domination de l'homme sur la nature, la loi du développement des forces productives. La domination des gagnants, le reclassement des perdants étaient aisés. Aujourd'hui cette croyance tenace, mais mise en doute, est confrontée à des crises sociales et écologiques. La domination de la nature paraît plus destructrice que bienfaisante, le développement technologique creuse les inégalités sociales plutôt qu'il ne les résorbe. Pour les sociétés retardataires, des révoltes qui espéraient racourcir l'histoire en faisant table rase du passé se sont révélées illusoires.

DÉMOCRATIES MULTICULTURELLES DANS UN MONDE MULTICULTUREL

C'est d'un autre optimisme dont nous avons besoin en vérité, celui d'humains qui ne seraient plus des dieux dans le système Terre, au sein du règne des vivants. Celui d'une humanité qui prenne soin d'elle-même et de l'habitat qui lui est donné. Le bonheur n'est pas dans le consumérisme des uns et la puissance des autres, il est dans la santé, dans la qualité de la vie.

Il est possible de concevoir et de réaliser de telles sociétés multiethniques et multiculturelles à condition que dans le monde elles renoncent à se faire la guerre, qu'une compétition pacifique fasse que la circulation des individus entre ces sociétés soit possible en fonction de la participation que les individus souhaitent. À condition qu'il puisse y avoir libre circulation et association des individus en nations concurrentielles, mais pacifiques. Ce serait comme vouloir refaire le monde. Y pense-t-on encore ? Il est plus facile de faire

confiance aux sociétés de conception monoethnique et monoculturelle à la manière des empires et à leurs traités de paix. Ces derniers ont mieux traité les minorités religieuses et culturelles que les démocraties, n'ignore pas Yascha Mounk. C'est un autre totalitarisme que d'envisager l'humanité entière derrière une loi, plutôt que d'accepter son pluralisme culturel. On ne peut extraire de l'humanité la compétition, mais on peut l'organiser. Une démocratie de conception multiculturelle peut s'organiser en supposant ou pas un monde de conception multiculturel, une compétition pacifique ou violente des cultures, en recherchant ou pas l'hégémonie. Mais une société de conception multiculturelle dans un monde de conception non multiculturel ne peut être stable. Elle n'accorde ses cultures que lorsqu'elle triomphe de la compétition extérieure et assure une paix intérieure, ce qui ne peut être chose éternelle.

Yascha MONK envisage la « conception multiculturelle » des sociétés seulement à l'intérieur des démocraties sans la considérer au sein du monde. Un peu comme John Rawls qui conçoit sa justice dans le cadre d'une société nationale et non celui des relations internationales. Autrement dit, sans considérer la capacité de ses démocraties à « comprendre » le monde et à être « compris » par lui. Il est toujours possible de réaliser la paix intérieure par des conquêtes extérieures. De séparer une ethnie en l'une qui profite des bienfaits des conquêtes d'une autre qui en souffre. Mais cela n'est pas aisés. Il faut des conquêtes extérieures, à défaut desquelles les « conquêtes intérieures » prendront le pas. Le gâteau qui s'accroît peut accueillir plus de convives, un gâteau qui se réduit fait que certains ne pourront y prendre part. Il reste que l'optimisme ne produira pas les mêmes effets dans des sociétés conquérantes et celles qui ne le sont pas. Il armera les premières et désarmera les secondes.

A suivre...

Notes :

[5] Les deux humeurs qui divisaient l'humanité selon Machiavel : ceux qui veulent commander et ceux qui refusent d'être commandés. De ce point de vue tout le monde voudrait commander aussi se font-ils continuellement la guerre. On oppose désormais souvent à tort les passions aux intérêts pour expliquer les conflits. Après avoir privilégié les intérêts on privilie les passions, pourquoi ne les associe-t-on pas parfois au lieu de les opposer toujours ?

[6] La stagflation est la situation d'une économie qui souffre simultanément d'une croissance économique faible ou nulle et d'une forte inflation (c'est-à-dire une croissance rapide des prix).

[7] Déjà en 1979, le ministre américain de la Défense n'écartait pas la possibilité de proposer aux partenaires des États-Unis, en matière de sécurité internationale, « un accord visant à instaurer « une division du travail » entre alliés, aux termes duquel « ceux-ci assumeront une plus grande part du fardeau de notre puissance militaire commune, dans leur propre région, alors que nous nous orienterions davantage vers la constitution de forces militaires de caractère planétaire ». https://www.lemonde.fr/archives/article/1979/09/13/le-ministre-americain-de-la-defense-suggere-une-division-du-travail-entre-allies-pour-la-protection-des-lignes-de-ravitaillement-maritime_2783768_1819218.html

[8] Le passage de l'arrogance à la repentance, à la reconnaissance des crimes, aux réparations. L'un des plus grands scandales, qui n'en était pas un il y a encore peu de temps, du colonialisme occidental et de l'histoire du Canada que rapportent les médias occidentaux seraient le suivant : pendant un siècle et demi, entre 1831 et 1996, plus de 150 000 enfants autochtones ont été arrachés à leurs parents, placés de force dans des pensionnats, avec interdiction formelle de parler leur langue ou de pratiquer leurs rituels. La politique était de les « sédentarisier, civiliser et christianiser ». <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats>. Mais ne voient-ils pas que les scandales qu'ils dénoncent aujourd'hui chez les autres étaient les leurs il y a peu ?

[9] Dans un autre registre, on peut rapporter d'Antonio Gramsci, la maxime suivante : « le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté ».

[10] Les géographes définissent un archipel comme un ensemble d'îles relativement proches les unes des autres, la proximité se doublant le plus souvent d'une origine géologique commune. Cette image permet de bien rendre compte des processus en cours et au sein de la société française. (L'archipelisation de la société française. Jérôme Fourquet. Commentaire 2019/2).

EL TARF

Immigration clandestine: 39 personnes dont 09 passeurs arrêtés



A. Ouélaa

Les gendarmes de la compagnie de Ben M'Hidi, relevant du Groupement de gendarmerie de la wilaya d'El Tarf, ont réussi un véritable coup de filet, en parvenant à avorter une tentative d'émigration de grande ampleur. En effet, c'est à base d'informations sérieuses, faisant état de préparatifs,

en vue de rejoindre les côtes européennes qu'une enquête a été ouverte. Les investigations, menées en toute discrétion ont permis, d'appréhender dans la nuit de mercredi à jeudi derniers, sur la plage de Hénaya, dans la commune de Berriane, 28 personnes, dont 05 enfants et leurs 2 mères, originaires des wilayas de Annaba et El Tarf et 09 passeurs. L'opération, couronnée de

succès, a permis la saisie d'une embarcation rapide, doté d'un moteur de 80 CV, 06 jerricans de 30 litres de carburant, 1GPS, des gilets de sauvetage, 14 millions de cts, 150 euros, la saisie aussi de 05 véhicules et de 2 remorques pour tracteurs. Les organisateurs de ces traversées de la mort, au nombre de 9 ont été déférés, dans l'après-midi de ce jeudi, devant le, Tribunal de Dréan.

KHENCHELA

Micro-entreprises: tous les projets à caractère agricole financés par l'ANADE

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) devra financer tous les projets à caractère agricole, dans la wilaya de Khenchabla, conformément aux exigences de la région, a indiqué jeudi un communiqué des services du ministre délégué chargé des Micro-entreprises. Cette décision a été prise lors de la réunion entre le chargé de la gestion de l'ANADE, M. Mohamed Cherif Bouziane, et les représen-

tants des jeunes propriétaires des périmètres agricoles et de l'Association «Perspectives agricoles (Afak Filahia)» de la wilaya de Khenchabla, précise le communiqué. Cette rencontre, tenue au siège de l'ANADE, a porté sur la question de l'accompagnement offert par l'ANADE en vue de la concrétisation des projets agricoles par les porteurs de projets bénéficiaires de périmètres agricoles à ladite wilaya, note la source. Une rencontre d'évaluation

a également été organisée avec les cadres de l'ANADE afin de tracer une feuille de route concernant les projets financés par l'ANADE, ajoute-t-on de même source. « L'ANADE devra financer tous les projets à caractère agricole, conformément aux exigences de la région et des surfaces agricoles de la wilaya de Khenchabla, en tant que pôle agricole par excellence, aménagées pour accueillir des projets », conclut le communiqué.

SÉTIF

Visite guidée du Centre d'instruction de l'infanterie d'Ain Arnat au profit des médias

Le Centre d'instruction de l'infanterie chahid 'Ahmed Guedoudj' d'Ain Arnat (ouest de Sétif) relevant de la 5^{ème} Région militaire a organisé, jeudi, une visite guidée au profit des médias. Cette visite s'inscrit dans le cadre du programme de communication du Commandement des forces terrestres pour l'année 2021/2022 et de la mise en œuvre de l'instruction du Commandant des forces terrestres d'organiser une visite guidée du Centre d'instruction de l'infanterie au profit des médias, a indiqué à l'occasion son commandant, le colonel Réda Djeddi. Traduisant également l'intérêt accordé par le Haut commandement de l'Armée nationale populaire (ANP) à l'ouverture de l'Armée aux médias et le renforcement du lien Armée-nation, cette visite représente une opportunité pour les médias de connaître de près les missions, les capacités et les spécialités de ce centre en matière de mise en œuvre des programmes de formation et d'instruction, dans

le cadre du développement de l'institution militaire en adéquation avec les technologies modernes, a-t-il affirmé. L'objectif premier du Centre d'instruction de l'infanterie d'Ain Arnat est de former des militaires valeureux qui contribuent au développement de l'ANP et à la protection et la défense de la Patrie avec détermination, a-t-il ajouté. Une vidéo sur le Centre, ses structures et les formations prodigues, a été également présentée aux visiteurs, en plus d'une visite de ses divers pavillons. Les représentants des médias ont assisté, en outre, à un volet d'un cours théorique sur les armes, dont le lance-grenades automatique notamment.

Les hôtes du Centre d'instruction de l'infanterie d'Ain Arnat se sont rendus, par ailleurs, sur les sites de tir aux armes collectives et ont assisté à des exercices pratiques de manipulation d'armes lourdes et des exhibitions d'arts martiaux du style Kuk Sool. Dans la salle des conférences, les journalistes ont

assisté à une conférence sur les massacres du 8 Mai 1945, où le Commandant du Centre a souligné, à l'occasion, que le rappel des hauts faits des Chouhada montre aux jeunes générations les sacrifices de leurs ainés pour le recouvrement de la souveraineté du pays.

Le Centre d'instruction de l'infanterie Chahid Ahmed Guedoudj d'Ain Arnat, situé près de la RN 5, a été fondé en 1963 et compte de multiples structures d'instruction, culturelle et sportive. Le Chahid Ahmed Guedoudj, né à Ain Arnat en 1926, était un militant nationaliste de première heure et était constamment recherché par la police coloniale. Il avait rejoint les rangs de l'Armée de Libération nationale en 1956 à Ouled Youcef et a pris part à plusieurs batailles jusqu'à sa mort au champ d'honneur, en 1961, au cours d'un accrochage avec les forces de l'armée française au lieu-dit 'H'rayez', près du douar El Djezzar dans la région de Barika (Batna).

BOUIRA

320 kg de viande de poulet avariée saisie

Farid Haddouche

L'Unité de Police urbaine et de la Protection de l'Environnement (PUPE), de la sûreté de wilaya de Bouira a saisi, avant-hier, une importante quantité de poulet, estimée à 320 kg. Cette marchandise était à bord d'un camion frigorifique. Après contrôle du véhicule et de la marchandise à bord, les agents de la Pupe, activant sur le terrain ont constaté l'absence de certificat sanitaire pour ces produits prouvant qu'aucun con-

trôle vétérinaire n'a été effectué après l'abattage et l'absence d'emballage et d'étiquetage. Conformément aux procédures en vigueur, dans de tels cas, une coordination a été faite avec l'Inspection vétérinaire de la direction des Services agricoles (DSA), pour inspecter et vérifier l'état de la marchandise saisie. L'Inspection vétérinaire a confirmé, après un contrôle minutieux, que cette viande était avariée. La marchandise fut détruite au Centre d'enfouissement technique (CET) de Bouira.

Cinq ans de prison ferme pour 2 trafiquants de drogue

F. H.

La Cour d'assises de Bouira a jugé jeudi, lors du déroulement de sa 1^{re} session criminelle d'appel, une affaire se rapportant à la détention et au transport de drogue et psychotropes, dans le cadre d'une organisation criminelle, contrebande et moyens de transport. Ces chefs d'accusations sont imputés à 2 accusés I.B et W.B, qui ont comparu avant-hier devant la Cour criminelle qui a prononcé un verdict de 5 ans d'emprisonnement ferme à leur encontre, assortis d'une amende judiciaire de 500 mille dinars, alors que le procureur général avait requis 20 ans de prison ferme contre les 2 mis en cause. Les faits de cette affaire, remontent à la date du 17 août 2021, quand les agents de douanes ont, lors d'un barrage fixe dressé dans la commune d'El Hachimia, située à une vingtaine de kilomètres, au sud du chef-

Une voiture volée récupérée

Dans le cadre de la lutte contre la délinquance urbaine en tout genre, notamment le vol de véhicule, les éléments de la sûreté urbaine de la commune d'Aumar, ont pu récupérer une voiture de tourisme volée avec tous ses documents administratifs, et ce après que les mêmes éléments ont mis en place un contrôle et une inspection, au niveau de l'entrée est de la ville d'Aumar, où ils ont attiré leur attention à être attiré par un véhicule de marque Citroën type Berlingo, portant l'immatriculation dans la wilaya d'Alger. Le véhicule a été stoppé et

F. H.

M'SILA

Un mort et trois blessés dans un accident de la route

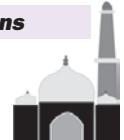
Une personne est morte et trois autres ont été blessées dans un accident de la route survenu, vendredi, dans la commune de Sidi Aumeur (M'sila), a-t-on appris, auprès des services de la Protection civile de la wilaya. Il s'agit d'une collision entre un véhicule léger et un auto-

bus, a-t-on précisé, ajoutant que la dépouille de la victime et les personnes, gravement blessées dans l'accident, ont été transférées à la polyclinique de Sidi Aumeur. Une enquête a été ouverte par les services concernés afin de déterminer les causes de l'accident, a-t-on conclu.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

13 chouel 1443

El Fedjr 04h21	Dohr 13h00	Assar 16h48	Maghreb 20h04	Icha 21h36
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



Légumes, fruits, viandes et la sardine Baisse sensible des prix après la hausse vertigineuse du Ramadhan

J. Boukraa

Les citoyens et les ménagères ont été agréablement surpris en faisant leur marché ces derniers jours. Ils ont découvert des prix qu'ils pensaient d'une autre ère. Ces derniers ont connu une baisse vertigineuse. La baisse a touché les légumes, les fruits et surtout toutes les viandes ainsi que la sardine. Des baisses atteignant jusqu'à plus de 50% pour certains produits.

Parmi les exemples les plus frappants sont la salade verte et les tomates qui sont passés respectivement de 200 et 160 dinars il y a de cela quelques jours, à 80 et 90 DA hier matin dans beaucoup de marchés d'El Bahia comme celui d'El Hamri.

La bonne et belle pomme de terre se négociait au détail entre 70 et 80 dinars contre 150 dinars la dernière semaine du mois de Ramadhan. Les carottes, les navets et les courgettes étaient cédés à 70 dinars alors que les aubergines étaient proposées à 100 dinars. Les petits pois et les artichauts qui seront bientôt en fin de saison se vendaient respectivement à 100 dinars.

nars et 80 dinars le kilogramme. Les poivrons verts, légumes par excellence en été, étaient à 130 dinars au lieu de 250 dinars il y a quelques jours.

L'entrée d'une production de récolte saisonnière y est peut-être pour quelque chose. Selon un marchand installé à Maraval, les prix des fruits saisonniers connaîtront encore une baisse significative d'ici le début de l'été. Mais la surprise qui a fait plus de plaisir est la chute du prix de la sardine et du poulet. La sardine qui avait atteint durant le mois de Ramadhan 1.200 dinars, était proposée jeudi dernier à 400 dinars le kilo. Selon Khadir, vendeur de poissons ambulant, «certains de mes clients ne m'avaient pas cru quand je leur ai annoncé le nouveau prix». Amina, mère de famille et chargée des courses dans sa petite famille : «Ça fait longtemps que je n'ai pas vu des prix pareils. Je vais en prendre deux kilos, je consommerai une partie ce soir et je vais mettre au congélateur le reste pour de futurs repas. Et surtout, j'ai peur que la flambée reprenne».

Pour le poulet, le prix varie désormais entre 220 et 250 dinars alors que

son prix oscillait entre 420 et 450 dinars algériens il y a quelques jours. Cette baisse a fait ruer les citoyens qui se sont donné à cœur joie à en acheter. «Au lieu d'acheter un poulet pour le couscous du vendredi, j'ai acheté deux», dira Abdelkader, agent de sécurité dans une entreprise privée. Pour ce qui est des viandes rouges, le veau est actuellement à 1.600 au lieu des 2.000 dinars lors du mois du Ramadhan et la viande ovine est entre 1.500 et 1.700 dinars pour toutes les parties. Du côté des fruits, la fraise vaut en ce moment 200 dinars au lieu des 300, une baisse expliquée par la montée de la température, la pastèque est à 70 dinars, le cantaloup à 140 dinars et enfin la banane à 380 avec une petite hausse mais d'une qualité qui peut faire face à cette subite canicule.

Pour ce qui est des primeurs de l'été, les nèfles étaient cédées à 200 dinars et les premières pêches valaient 300 dinars avec une petite taille et sans jus qui les caractérisent. Les ménagères qui ont exprimé satisfaction souhaitent que cette tendance baissière perdure.

Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) Une convention pour accompagner et soutenir l'organisation des JM d'Oran

Une convention-cadre a été signée jeudi à Oran entre le Comité d'organisation des Jeux méditerranéens (COJM) et la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) pour l'accompagnement et le soutien de l'organisation de la 19^e édition de cette manifestation sportive qui se tiendra cet été dans la capitale de l'Ouest du pays. A cette occasion, le président du COJM Oran-2022, Mohamed Aziz Derouaz, a mis l'accent sur l'importance de cette convention dans la prise en charge de certaines activités et services dédiés à cette manifestation sportive méditerranéenne qu'abritera l'Algérie. M. Derouaz a insisté sur l'importance que revêt cette manifestation sportive, surtout que c'est un événement rare dans notre pays.

Le président du COJM a salué les efforts pour réussir cette manifestation qui sera organisée du 25 juin au 6 juillet prochain pour faire valoir les atouts dont dispose l'Algérie dans tous les domaines et sa capacité d'accueillir et d'organiser des manifes-

tations internationales de grande envergure dans le domaine sportif et même économique.

Les Jeux méditerranéens Oran 2022, et à travers leur ouverture sur plusieurs pays et peuples méditerranéens via une participation directe, la télédiffusion où les médias représentent une occasion pour les chefs d'entreprises algériens des secteurs public et privé d'accéder aux marchés extérieurs. M. Derouaz a mis en valeur «l'engagement des opérateurs économiques algériens à accompagner et à soutenir l'organisation des Jeux méditerranéens, car ils représentent un événement international de grande importance nationale et contribuent à projeter une belle image de l'Algérie à l'étranger».

Pour sa part, le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), Sami Agli, a réitéré «l'engagement des opérateurs économiques algériens à soutenir l'organisation des Jeux méditerranéens en plus de leur rôle national au service de leur pays et de leur peuple et de

renforcement de la position internationale de l'Algérie». M. Agli a indiqué que la CAPC a pris contact avec le COJM pour «discuter des aspects de soutien au COJM en se rapprochant des entreprises algériennes pour les sensibiliser à l'importance de participer à cette initiative, dont plusieurs ont répondu favorablement et il est prévu que d'autres entreprises répondent aussi à cette initiative dans les prochains jours», a-t-il déclaré.

Pour sa part, le wali d'Oran, Saïd Sayoud, a valorisé la signature de cet accord qui intervient pour soutenir les grands efforts de l'Etat visant la réussite de l'événement qui s'est manifesté par la réalisation d'infrastructures sportives de haut niveau et des installations de niveau de services en peu de temps et les actions pour le succès de la 19^e édition à Oran dans l'histoire des JM. La cérémonie de signature de cette convention s'est déroulée en présence des autorités de wilaya, des responsables des entreprises économiques dans l'Ouest du pays et de personnalités sportives.

Lutte contre le commerce des stupéfiants Un réseau démantelé et 700 gr de poudre de comprimés ecstasy récupérés

K. Assia

Suite à des informations parvenues aux éléments de la brigade de lutte antistupéfiants de la police judiciaire de la sûreté d'Oran indiquant que des individus commercialisaient les produits psychotropes à partir de leurs domiciles, un réseau de crime organisé transfrontalier a été démantelé, a indiqué jeudi la cellule de la communication de la sûreté d'Oran précisant que quatre individus dont un ressortissant étranger et âgés entre 26 et 43 ans ont été arrêtés par les policiers.

En effet, les investigations ont révélé que le réseau utilisait un appartement situé au centre-ville pour écouter le produit prohibé. La perquisition ordonnée par le tribunal a permis aux enquêteurs de mettre la main sur une quantité de produits psycho-



topes, soit 7.000 comprimés psychotropes de marque Ecstasy que les membres du réseau ont dû jeter dans l'eau afin d'éliminer toute preuve de leur implication dans cette affaire et que les policiers ont récupérés et séchés. Pas moins de 700 gr de comprimés en poudre ont été récupérés

et les policiers ont aussi saisi un montant de 23 millions de centimes et un véhicule qui servait aux membres du réseau de se déplacer et d'écouler le produit prohibé. Ils ont été présentés jeudi au tribunal pour trafic et commercialisation de produits psychotropes.

Sonelgaz 10 nouvelles exploitations agricoles raccordées au réseau électrique

S. M.

La direction de distribution d'Es-Senia de la Sonelgaz poursuit l'opération de raccordement des exploitations agricoles à travers le territoire de la wilaya.

Dans un nouveau communiqué de presse, la cellule de communication de cette direction annonce que dix (10) nouvelles exploitations agricoles ont été raccordées au réseau électrique la fin de la semaine écoulée à Tafraoui, Hassi Ben Okba, El Braya, El Ançor, Arzew, Gdyel et Ain El Bia.

La même source précise que 50 exploitations agricoles ont bénéficié à ce jour du raccordement au réseau électrique depuis le lancement de cette opération mi-mars dernier. «Dans le cadre de la stratégie nationale d'électrification agricole et en application des directives des hautes autorités du pays, les services techniques de la direction de distribution d'Es-Senia ont procédé au raccordement de 10 nouvelles exploitations agricoles à travers le territoire de la wilaya», précise le communiqué de cette direction. Il est prévu au total le raccordement de 474 exploitations agricoles à travers le territoire de la wilaya ce qui nécessitera l'installation de 288 kilomètres linéaires de câbles électriques.

Elle se faisait passer pour une infirmière Une femme arrêtée pour vol de téléphones portables

K. Assia

Une femme de 34 ans qui se faisait passer pour une infirmière au niveau des services des urgences du CHU d'Oran a été arrêtée par les services de la 5^e sûreté urbaine pour vol de téléphones portables.

Elle a été arrêtée en flagrant délit au moment où elle tentait de s'emparer du téléphone de l'un des malades. Elle sera présentée au tribunal après enquête.

Gdyel Les voleurs de tampons d'égouts arrêtés

Les recherches lancées par les services de la sûreté de daïra de Gdyel dans le cadre de la lutte contre le vol des couvercles d'égouts ont permis de mettre la main sur un réseau de trois individus âgés entre 26 et 46 ans.

Les auteurs de ces actes se dévisaient dans la localité de Gdyel et l'un d'entre eux a été arrêté au moment où il s'apprêtait à s'introduire par escalade dans un hangar de stockage de poteaux en fer. Les policiers ont saisi deux couvercles d'égouts

de grande dimension qu'il dissimulait dans une charrette. Poursuivant leurs investigations, les policiers ont arrêté deux autres membres de la bande et ont découvert un local qui servait de vente du matériel volé.

Une quantité importante de tampons à égouts et autre matériel volé a été récupérée à l'issue de cette opération. Ils seront présentés au tribunal de Gdyel pour association de malfaiteurs, vol et recel de vol.

K. Assia

ILS NOUS ONT QUITTÉ HIER

Houari Mokhtaria, 49 ans, Oran

Selal Fatima, 93 ans, Oran

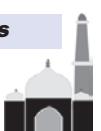
Chouichi Bakhta, 66 ans, Oran

Yachour Rabha, 83 ans, Oran

Horaires des prières pour Oran et ses environs

13 chouel 1434

El Fedjr 04h21	Dohr 13h00	Assar 16h48	Maghreb 20h04	Icha 21h36
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



TIARET

La mort d'un enfant suscite la colère de la population

El-Houari Dilmî

Des dizaines de citoyens ont observé, jeudi matin, un sit-in devant le tribunal de Sougueur pour réclamer justice après la mort d'un enfant, fauché par un véhicule

qui roulait à grande vitesse en plein cœur de la ville. Sous le choc, la famille de la victime, accompagnée par de nombreux citoyens, s'est présentée devant le parvis du tribunal de Sougueur pour réclamer justice. Poursuivi pour cinq chefs d'accusation

dont conduite sous l'emprise de stupéfiants et délit de fuite, l'auteur de l'accident a été déféré jeudi devant le procureur de la République du même tribunal qui l'a placé sous mandat de dépôt et incarcéré au niveau du centre pénitentiaire de Tiaret.

Faire face à l'urgence cardiaque

El-Houari Dilmî

L'établissement public hospitalier « Youcef Damardji » sera bientôt doté d'une salle de cathétérisme, où sera pratiquée la cardiologie interventionnelle ou angioplastie, une sous-spécialité de la cardiologie qui permet d'élargir les artères rétrécies du cœur, sans inciser la peau. Le plus souvent, elle procure un soulagement immédiat des symptômes de la coronaropathie et améliore le niveau d'activité et de confort. Et pour vulgariser cette technique de cardiologie interventionnelle et le syndrome coronaire aigu, une journée de formation médicale a été organisée dernièrement, au niveau de l'auditorium de l'EPSP « Bouchenafa Tahar » sous l'égide de la direction de wilaya de la santé.

Dans une allocution d'ouverture, le Dr Benahmed Bahri, inspecteur en chef au niveau de la direction de la santé, a déroulé

la feuille de route devant rendre opérationnelle la salle de cathétérisme dans les prochains jours au niveau de l'EPH « Youcef Damardji ». Les médecins généralistes en poste au niveau des différentes structures de santé de la wilaya vont bénéficier d'une formation pour apprendre le geste qui sauve en matière de cardiologie, comme la technique de pratiquer la thrombolyse pour les urgences cardiaques.

Les cas pratiques développés par le Dr Bachir Abdellah, un éminent cardiologue formé en France et à la tête du service de cardiologie de l'hôpital « Youcef Damardji », ont montré l'excellent travail qui est en train de se faire pour créer une unité de cardiologie interventionnelle à vocation régionale, puisque appelée à prendre en charge les malades de plusieurs wilayas voisines. Cette journée de formation médicale a également été marquée par le vibrant hommage rendu au professeur de médeci-

ne Zidane Charef. Natif de Tiaret, cet éminent professeur est l'un des pionniers de la médecine en Algérie, disparu le 02 janvier dernier. En plus de ses fonctions scientifiques et médicales, le Pr Zidane Charef est également célèbre pour ses nombreuses publications en histologie et embryologie et ses travaux sur l'hématologie clinique et fondamentale. En 1996, il est élu député de la wilaya de Tiaret à l'assemblée populaire nationale. En 1997, il devient vice-président de l'assemblée populaire nationale. Toute la corporation médicale de la wilaya de Tiaret et d'autres régions du pays, veulent rendre un hommage à ce nom prestigieux de la médecine algérienne en baptisant de son nom le nouveau Centre anti-cancer de Tiaret. L'idée fait son chemin en attendant l'inauguration de cette importante structure de santé dédiée aux cancéreux, prévue avec le début de l'année prochaine.

EL-BAYADH

Un mort et quatre blessés dans une collision

Hadj Mostefaoui

Un tragique accident de la circulation s'est produit mercredi sur la RN47 reliant Ain El-Oral à El-Bayadh au lieu dit « Hassi Labiad ». Un fourgon de transport de marchandises est entré en collision frontale

un véhicule de tourisme. Le bilan de cet accident établi par les éléments de l'unité de la protection civile, dépêchés sur les lieux, fait état d'une personne décédée sur les lieux du drame et de quatre autres blessées qui ont été évacuées vers l'hôpital d'El-Bayadh.

Une enquête a été ouverte par la brigade territoriale de la gendarmerie nationale afin de déterminer les circonstances de ce drame. Pour rappel, trois accidents mortels ont été enregistrés en moins d'une semaine et qui se sont soldés par le décès de trois personnes et cinq blessés.

CHLEF

Alerte agricole contre les vers des pommes et des poires

Une alerte agricole a été émise par la Station régionale de protection des végétaux (SRPV) de Chlef portant sur l'apparition du ver de la pomme et de la poire dans de nombreux vergers de la wilaya, a-t-on appris, jeudi, auprès de responsables de cette structure.

Selon le directeur de la station, Boualem Mekhaneg, cette alerte fait suite au signalement, par les équipes de contrôle et de suivi, de l'apparition de la pyrale du pommier et du poirier au niveau de certains vergers, en raison des conditions climatiques, de ces derniers jours, propices à la reproduction de ce papillon ravageur (pluies, humidité et tempé-

ratures élevées). Cette alerte vise à inciter les agriculteurs à assurer un suivi régulier de leurs cultures, afin de réduire la prolifération de cet insecte ravageur qui cause des dégâts aux pommiers et aux poiriers. La hausse des températures qui intervient après un épisode pluvieux, favorise la reproduction du ver de la pomme (dit carpocapse) sur le fruit. C'est la chenille qui cause les dégâts, en creusant des galeries dans les fruits jusqu'aux pépins, avant d'en ressortir sous la forme d'un papillon, non sans avoir causé des dommages irréversibles au fruit. Les vergers de pommiers et de poiriers de la wilaya sont généralement concentrés

dans les communes de Chlef, Medjajda, Ouled Fares et Boukadir. Des régions où la SRPV œuvre à la mise en place d'un programme spécial de lutte et de prévention contre la première vague de cet insecte ravageur, pour son éradication de manière à éviter la reproduction des deuxièmes et troisième générations.

Un appel a été lancé aux agriculteurs de procéder au traitement immédiat de leurs vergers

à l'aide d'un insecticide homologué, dès le constat des premières apparitions de cet insecte, tout en veillant à répéter l'opération tous les 7 à 10 jours, en cas de chutes pluviales durant les prochains jours, notamment.

RELIZANE

Allahoum chez la famille du policier percuté par un camion

Le Conseiller du président de la République, chargé des relations extérieures, Abdelfahid Allahoum a transmis, jeudi, à Sidi Lazreg les condoléances du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune à la famille du martyr du devoir national, le policier Mohamed Khedim, décédé mardi après avoir été percuté par un camion. M. Allahoum s'est rendu au domicile de la famille du défunt dans la commune de Sidi Lazreg, où il a présenté au nom du président de la République, ses condoléances à la

famille du défunt, saluant les qualités du martyr du devoir national et son dévouement à sa patrie. Sur instruction du président de la République, M. Allahoum a remis à la veuve du regretté un acte d'attribution d'un logement social et une aide financière de l'ordre d'un (1) million DA.

De son côté, le père du défunt a affirmé que "le regretté est le fils de l'Algérie et est décédé au service de son pays qu'il a toujours protégé", exprimant ses remerciements au président de la République,

aux hautes autorités du pays et à la Sécurité nationale pour leur solidarité et leur compassion en cette épreuve pénible.

Le policier Mohamed Khedim relevant de la Sécurité de Daira de Zemmoura est décédé mardi matin après avoir été percuté lundi par un camion en plein exercice de ses fonctions.

Le chauffeur du camion a été placé en détention provisoire, alors que ses deux accompagnateurs ont été mis sous contrôle judiciaire, avait indiqué un communiqué du Parquet général près la Cour de Relizane.

TLEMCEN

La saison estivale recrute

Khaled Boumediene

Pour assurer la tranquilité et porter secours aux estivants au niveau des plages des communes des trois daïras de Marsat Ben M'hidi, Ghazaouet et Honaine autorisées à la baignade durant la saison estivale, la direction de la protection civile a organisé un concours pour le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs et de surveillants de baignade saisonniers, qui ont déposé leurs candidatures au niveau des différentes unités.

En effet, quelque 250 jeunes âgés de plus de 18 ans ayant des connaissances sur les techniques de natation ont été conviés à partir de jeudi dernier pour passer leur examen au niveau de la brise lames au port de Ghazaouet. Vêtus de short et de t-shirt, les candidats devaient montrer leur capacité physique et technique leur permettant d'intervenir rapidement en cas de noyade ou de malaise de baigneurs dès le 1er juin, date d'ouverture

officielle de la saison estivale. « C'est un examen organisé par notre direction afin de sélectionner les plus aptes et les meilleurs jeunes maîtrisant les techniques de la nage lors d'épreuves de nage libre de 200 mètres, de plongée en profondeur pour le soulèvement de mannequins, le secourisme et les premiers gestes qui sauvent.

Les maîtres-nageurs doivent aussi apprendre à contrôler la qualité de l'eau, veiller au respect du règlement intérieur, gérer les postes de secours en assurant les baigneurs de leur présence et du bon état du matériel d'urgence et de secours sur l'ensemble de la période ou selon disponibilités. L'objectif est d'éviter les noyades, réanimer le cas échéant un nageur qui vient de faire un malaise. Le maître-nageur doit être en mesure d'intervenir au bon moment.

Il doit vérifier avec ses compagnons les embarcations et matériels de secours de la mer et les moyens de communication, avant de procéder

aux exercices d'évacuation », rappelle le lieutenant-colonel Mohamed Réda Merbah, directeur de la protection civile de Tlemcen.

Selon la même source, le nombre de maîtres-nageurs pourrait atteindre les 350 agents durant le mois de juillet (200 agents le mois de septembre). « Actuellement nous avons lancé plusieurs actions d'inspection au niveau des postes côtiers de la protection civile, pour la vérification des balisages des plages, l'entretien et la réparation des embarcations et la formation des agents permanents ou contractuels en matière de prévention et de secourisme », ajoute M. Merbah. Il faut souligner dans ce cadre que les deux dernières saisons estivales ont été fortement impactées par les mesures de confinement et la fermeture des plages aux estivants en raison de la crise sanitaire. Les autorités espèrent, à présent, pouvoir changer la donne avec l'arrivée de la saison estivale et l'amélioration de la situation pandémique.

MAGHNIA

Escroquerie : il promettait des visas

Cheikh Guetbi

Les services de la sûreté de la daïra de Maghnia, en coordination avec ceux de la daïra de Nedroma, ont arrêté un suspect, âgé de 40 ans, dans une affaire d'usurpation d'identité de conseiller dans une représentation diplomatique d'un pays étranger en Algérie, afin d'escroquer les victimes en leur promettant de bénéficier de visas

et de services consulaires.

A l'issue des procédures d'enquête, un dossier judiciaire a été constitué à l'encontre du suspect qui a été déféré devant le procureur de la République. Sur la base de l'autorisation délivrée par le parquet près le Tribunal de Nedroma, un appel a été adressé au public via la page Facebook officielle de la Direction Générale de la Sûreté Nationale

Publicité

INVITATION



BATIMATEC 2022

ESPLANADE SAFEX - PINS MARITIMES

PLACE DE L'UNITÉ AFRICAINE - DU 15 au 19 Mai 2022

BTPN TAMSTONES HTA YPSA MDM HGP HPS HASNAOUI FRANCE ALGERIA HTP

PROMOTION IMMOBILIÈRE - EXPLOITATION DES CARRIÈRES - BÉTON PRÊT À L'EMPLOI
CHIMIE DE LA CONSTRUCTION - MORTIERS PRÊTS À L'EMPLOI - EXTRUSION ALUMINIUM
MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM - EXPLOITATION ET TRANSFORMATION DE LA PIERRE
FAÇONNAGE DES ACIERS - RÉALISATION BTPH - TRAVAUX D'ENVIRONNEMENT
NTIC - FORMATION - LOGISTIQUE - SÉCURITÉ - DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



AIR ALGERIE



VOLS NATIONAUX

Vol Départ

SAMEDI

Oran - Alger 08h15
Oran - Alger 10h50
Oran - Alger 17h00
Oran - Béchar 08h10
Oran - Annaba 13h20
Oran - Ghardaïa 14h00

DIMANCHE

Oran - Alger 08h15
Oran - Alger 10h45
Oran - Alger 17h15
Oran - Mecheria 08h00
Oran - Tindouf 11h05
Oran - Adrar 12h20

LUNDI

Oran - Alger 08h30
Oran - Alger 09h35
Oran - Alger 14h25
Oran - Constantine 08h00
Oran - Adrar 10h20
Oran - Annaba 13h15
Oran - Béchar 13h30

MARDI

Oran - Alger 08h00
Oran - Alger 12h25
Oran - Alger 17h00
Oran - Constantine 08h35
Oran - Adrar 12h05

MERCREDI

Oran - Alger 08h15
Oran - Alger 16h45
Oran - Alger 17h15
Oran - Elbayadh 07h15
Oran - Bechar 10h15
Oran - Timimoun 11h00
Oran - Constantine 11h45
Oran - H.Messaoud 15h55

JEUDI

Oran - Alger 08h15
Oran - Alger 10h05
Oran - Alger 17h00
Oran - Ouargla 08h00
Oran - Tamanrasset 09h00
Oran - El Oued 13h20
Oran - Annaba 14h35
Oran - Adrar 15h45

VENDREDI

Oran - Alger 08h15
Oran - Alger 10h35
Oran - Alger 17h00
Oran - Timimoun 08h00
Oran - Tindouf 09h00
Oran - H. Messaoud 14h30

TRAIN - SNCF



DÉPART ARRIVÉE

----- ORAN - ALGER -----

06h10 11h25
08h00 12h00
10h35 14h39
12h30 17h54
15h45 19h46

ORAN - ARZEW

05h30 06h18
08h30 09h18
13h40 14h28
17h05 17h53

ARZEW - ORAN

06h30 07h22
09h30 10h18
15h00 15h48
18h30 19h18

ORAN - Aïn Témouchent

08h10 09h15
13h30 14h35
17h02 18h07

Aïn Témouchent - ORAN

05h57 07h04
09h20 10h24
14h40 15h44

ORAN - TLEMCEN

12h50 15h12
16h00 18h32

TLEMCEN - ORAN

05h40 08h09
10h00 12h22

TLEMCEN - MEGHNIA

17h00 18h23

MEGHNIA - TLEMCEN

06h00 07h24

ORAN - SBA

17h10 18h32

SBA - ORAN

05h30 06h47

ORAN - CHLEF

16h15 18h35

CHLEF - ORAN

06h50 09h16

ORAN - RELIZANE

17h30 19h03

RELIZANE - ORAN

05h45 07h32

ORAN - SAIDA

15h20 17h59

SAIDA - ORAN

07h00 09h42

ORAN - BECHAR

10h20 17h11

BECHAR - ORAN

06h15 13h10

MÉTÉO

AUJOURD'HUI DEMAIN

ORAN

Peu nuageux Max.27-Min.18

Peu nuageux Max.26-Min.18

MOSTAGANEM

Peu nuageux Max.25-Min.18

Peu nuageux Max.23-Min.19

TLEMCEN

Nuageux Max.32-Min.17

Peu nuageux Max.29-Min.16

MASCARA

Nuageux Max.30-Min.18

Nuageux Max.29-Min.20

TIARET

Nuageux Max.27-Min.10

Nuageux Max.29-Min.19

CHLEF

Nuageux Max.33-Min.21

Nuageux Max.33-Min.23

BÉCHAR

Peu nuageux Max.32-Min.20

Peu nuageux Max.33-Min.22

ALGER

Nuageux Max.25-Min.17

Nuageux Max.26-Min.18

CONSTANTINE

Ensoleillé Max.31-Min.14

Peu nuageux Max.33-Min.17

ANNABA

Ensoleillé Max.27-Min.16

Peu nuageux Max.27-Min.18

THÉÂTRE RÉGIONAL D'ORAN

► Samedi 14 mai à 18h
«Maaroud lel Hwa»



Par : théâtre régional d'Oran

► Mardi 17 mai à 15h
«Ma Asghara Meni»



Par : Théâtre régional d'Oran

► Jeudi 19 mai à 18h
«Mizene el hob»

Par : troupe Afrah el masrah /Tlemcen

► Samedi 21 mai à 14h
Café littéraire Bakhti Benaouda

Théâtre régional d'Oran/
Dr.A.Zaoui/Ass. Zina

► Samedi 21 mai à 18h
Concert de musique varié

Par : l'organisation nationale pour la
communication des générations

► Mardi 24 mai à 15h
«Kitar dounia»



Par : théâtre régional d'Oran

► Samedi 28 mai à 16h
«El Khadaa»

Par : Medjahri Missoum

► Mardi 31 mai à 15h
«Pinocchio»



Par : Théâtre régional d'Oran

ALGERIE FERRIES



DÉPART ARRIVÉE

ORAN / ALICANTE

Jeu 19/05- 19h00 Ven 20/05 - 08h00

Jeu 26/05- 19h00 Ven 27/05 - 08h00

ALICANTE / ORAN

Ven 13/05-19h00 Sam 14/05- 08h00

Ven 20/05-19h00 Sam 21/05- 08h00

Ven 27/05-19h00 Sam 28/05- 08h00

INSTITUT FRANÇAIS

Conférence
Smart city, une autre lecture de la ville



► Samedi 14 mai à 15h à l'IF Constantine
Conférence de Laurence Vanin, philosophe.
Dans le cadre de la Nuit des Idées 2022.
Pendant des millénaires les villes ont maillé l'histoire des civilisations et des peuples, aspirant les femmes, les hommes et concentrant les richesses et les savoirs.

Conférence
Soyons philosophes ! Construire ensemble le XXIe siècle

► Dimanche 15 mai à 17h à l'IF d' Annaba
► Lundi 16 mai à 17h à l'IF Constantine
Conférence de Karim Bouhassoun, essayiste.
Le monde va mal. La politique aussi. Mais c'est à la politique au sens noble d'apporter des solutions. C'est là tout le paradoxe. Comment une politique lucide peut-elle reprendre les rênes face à la finance, à la technique et au populisme potentiellement destructeurs des équilibres sociaux ?

Ciné Goûter Mystère
► Mardi 17 mai à 15h à l'IF Tlemcen
Un film de Denis Imbert 2021
Stéphane décide d'emménager dans les belles montagnes du Cantal afin de renouer avec sa fille de 8 ans, Victoria, mutique depuis la disparition de sa maman. Lors d'une promenade en forêt, un berger confie à Victoria un chiot nommé « Mystère » qui va petit-à-petit lui redonner goût à la vie.

Cinéma
La nuit des rois
► Jeudi 19 mai à 17h00 à l'Institut français Constantine
Un film de Philippe Lacôte

Ligue 1

La bonne affaire de la JSK et du PAC

M. B.

Les deux premières rencontres de la 30^e journée du championnat de Ligue 1, disputées vendredi, ont permis à la JSK et au PAC de réaliser des résultats très importants sur le plan comptable.

En effet, en s'imposant en dehors de ses bases chez le NC Magra, le team de Tizi-Ouzou a pris provisoirement la seconde place (51 pts) et ce, grâce à un but signé Bensayah (54'). Une victoire capitale pour la JSK, qui veut absolument préserver sa place afin d'assurer une participation en Ligue des champions d'Afrique la saison prochaine. En face, le NCM, qui n'est pas encore sorti de l'auberge, doit vite oublier cette contre-performance et penser à se relever pour éviter le danger de la relégation. Dans l'autre match, la JS Saoura a chuté à Dar El Beida devant le



Paracou AC, qui n'a pas volé sa victoire. C'est Akacem (52') qui a marqué contre son camp, offrant ainsi trois précieux points aux Algériens, qui n'ont pas encore abdiqué pour le podium. En revanche, la JSS a raté une belle

occasion de consolider sa position et risque de se faire éjecter du podium.

Résultats

NCM	0-1	JSK
PAC	1-0	JSS

Football - Ligue 2

Suspense à tous les niveaux

M. Zeggai

Cette avant-dernière journée devrait éclaircir la situation à propos des heureux lauréats à la montée en Ligue 1 et, également, connaître les équipes relégables. Dans le groupe Centre-Ouest, le MCEB, l'un des deux leaders, dispose d'une belle occasion de faire un grand pas vers l'accession en allant défier l'ES Ben Aknoune, une équipe démobilisée. L'autre co-leader, le CRT, aura une partie facile à négocier face à l'ASMO à domicile. En effet, les Témouchentais devront s'imposer tout en restant à l'écoute de l'ESBA. Dans le bas du tableau, la situation risque de se compliquer pour l'USMMH qui se rendra chez le SKAF où le vaincu rétrogradera en Inter-Régions, d'autant plus que le CRBAO semble, avec la réception de la lanterne rouge le SCAD, idéalement placé pour ajouter trois points à son escarcelle. A Mo-

hammadia, l'USMH aura à cœur de viser la victoire. Mais, ce ne sera pas tâche aisée devant le WAB, qui n'est pas encore sorti de l'auberge. En revanche, le GC Mascara, qui reste sur une longue série sans victoire, ne devrait pas éprouver de grandes difficultés pour prendre le meilleur sur l'USMBA et se mettre à l'abri de toute mauvaise surprise. De son côté, la JSM Tiaret accueillera le RC Kouba avec la ferme intention d'offrir un dernier succès de la saison à son public. C'est la même remarque qui s'impose pour le MC Saïda qui reçoit le MCBOS, la grande déception de ce groupe. Dans le groupe Centre-Est, la situation semble favorable au leader actuel, l'USMK, dans la mesure où il dispose de l'avantage du terrain. Mais attention, il s'agit d'un match piège puisque les Crabes ont besoin de points pour assurer leur maintien. Il n'est pas écarté de voir le poursuivant, la JS

Bordj Ménaïel, l'emporter à Annaba face à l'USMAn et garder ainsi intactes ses chances d'accès. C'est dire que le duel à distance entre l'USMK et la JSBM risque de se poursuivre jusqu'à la dernière journée. Chez les mal-classés, le MOC effectuera un périlleux déplacement chez la JSMS, en quête, elle aussi, de points pour s'éloigner de la zone rouge, d'autant plus que le MCEE pourrait revenir avec les trois points de sa sortie chez l'IBL. C'est le cas également de Hamra Annaba qui ira à Aïn M'lila défier l'ASAM, une autre formation aux résultats irréguliers. Ce qui ne sera pas à l'avantage de la JSBM qui devra gagner devant l'USC. Le CABBA, qui a rétrogradé depuis belle lurette, ne semble pas en mesure de tenir la dragée haute au NRB Teleghma. Enfin, l'IRB Ouargla tentera de remporter une victoire de prestige devant le CAB à l'occasion de son dernier match à domicile.

Aujourd'hui à 14h30

Groupe Centre-Ouest

Mohammadia:	USMH	-	WAB
Khemis Miliana:	SKAF	-	USMMH
Témouchent:	CRT	-	ASMO
Ben Aknoune:	ESBA	-	MCEB
Aïn Oussera:	CRBAO	-	SCAD
Tiaret:	JSMT	-	RCK
Saïda:	MCS	-	MCBOS
Mascara:	GCM	-	USMBA

Aujourd'hui à 14h30

Groupe Centre-Est

Berrahal:	USMAn	-	JSBM
Béjaïa:	JSMB	-	USC
B.B.A:	CABBA	-	NRBT
Ouargla:	IRBO	-	CAB
Khenchela:	USMK	-	MOB
Aïn M'lila:	ASAM	-	Hamra
Lakhdaria:	IBL	-	MCEE
Skikda:	JSMS	-	MOC

Handball - FAHB

L'AG élective avant le 31 mai

L'Assemblée générale élective (AGE) de la Fédération algérienne de handball (FAHB), se tiendra avant le mardi 31 mai, a annoncé l'instance fédérale, vendredi dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook. Cette AGE sera précédée une semaine plus tôt par l'assemblée générale ordinaire (AGO) au titre de l'année 2021 (de septembre au 31 décembre

2021), précise la même source. "En marge de l'AGO, une assemblée extraordinaire sera organisée pour la mise en conformité des statuts de la FAHB ainsi que l'installation des commissions de candidatures, de recours, et de passation de consignes, en prévision de l'assemblée élective avant le mardi 31 mai", souligne la FAHB. La FAHB est gérée depuis le 27 septembre

Equipe nationale

Larouci et Bilal Brahimi bientôt chez les Verts ?

La sélection algérienne de foot ball pourrait bientôt bénéficier de deux renforts prometteurs. D'après la presse spécialisée, le latéral gauche de Troyes, Yasser Larouci (21 ans), et l'ailier de Nice, Bilal Brahimi (22 ans), souhaitent jouer pour l'Algérie. Passés par l'équipe de France chez les jeunes, les deux hommes n'ont toutefois pas encore sauté le pas et pas encore demandé leur changement de nationalité sportive. Formé à Liverpool, Larouci est promis à un bel avenir et commence à disposer d'un temps de jeu intéressant avec Troyes ces dernières se-

maines après plusieurs mois gâchés par les blessures. «Yasser Larouci a fait un bon match contre Paris (2-2, dimanche). Je ne suis pas étonné car je le vois au quotidien. Il faut qu'il apprenne encore à être plus constant, mais il est encore jeune. Il a prouvé qu'il pouvait avoir le niveau», a commenté son entraîneur Bruno Irls récemment en conférence de presse. De son côté, après une première partie de saison prometteuse à Angers, Brahimi a rejoint Nice en janvier pour 7 millions d'euros et tente doucement de gagner sa place sur la Côte d'Azur.

Boxe - Mondiaux féminins 2022

Roumaïssa Boualem passe en huitièmes

La boxeuse algérienne, Roumaïssa Boualem (51 kg) s'est qualifiée aux huitièmes de finale de la 12e édition du championnat du monde de boxe (dames), en s'imposant devant son homologue japonaise Shinohara Hikaru sur le score de (4-1), à Istanbul en Turquie. En huitièmes de finale, Roumaïssa Boualem sera opposée dimanche à la gagnante du combat opposant la Mangole Balsan Mungunsaran à la Turque Cakiroglu Buse Naz. Plus tôt ce jeudi, l'Algérienne Ichrak Chaïb (66 kg) a validé son billet pour les huitièmes de finale des mondiaux en dominant la Vénézuélienne Perez Camacaro, sur décision de l'arbitre à la fin du 2e round. Elle sera opposée dimanche à la gagnante du combat opposant la Sud-africaine Daweti Siphosethu à la Coréenne Choi Honguen. C'est la deuxième qualification algérienne lors de ce rendez-vous mondial d'Istanbul après celle d'Imane Khelif (63 kg)

Brest

Belaili parti pour rester

Le joueur international algérien Youcef Belaili, devrait prolonger son aventure avec le Stade brestois 29 (Ligue 1 française), a indiqué le site spécialisé Goal, estimant que «l'hypothèse en question est plus que probable». «Le champion d'Afrique 2019 est revenu en forme ces derniers temps, signant notamment son premier but dans le championnat français à l'occasion du match contre Metz. Il s'est aussi rendu auteur d'une magnifique passe décisive lors de la réception de Clermont au Stade Francis-Le Blé», a indiqué la même source. Arrivé à Brest après la dernière CAN-2021 (reportée à 2022) au Cameroun, Belaili (30 ans) s'est engagé avec le club breton pour une durée de 5 mois. Son contrat qui prendra fin en juin 2022, comprend une option

de deux ans supplémentaires chez les «Pirates». Goal a souligné que le «retour en grâce aurait donc convaincu que ses dirigeants de lui offrir un nouveau bail. La balle est dans le camp du joueur. Il n'est pas impossible non plus que ce dernier se résout à aller voir ailleurs, surtout qu'il n'est pas à court de sollicitations». L'excellente fin de saison réalisée par le natif d'Oran a fini par attirer l'intérêt de trois clubs grecs : L'Olympiakos, l'Aris Salonique et l'AEK Athènes. Belaili peut aussi être tenté par un retour dans le Golfe, où il peut être sûr de bénéficier d'un gros contrat. Des offres de cette région ne devraient pas tarder à arriver au regard de la cote dont Belaili y jouit après ses passages réussis au Qatar et en Arabie saoudite, conclut Goal.

Ligue des champions d'Afrique : ESS-Al Ahly, ce soir à 20h00

Les Sétifiens en quête d'une «remontada»

M. Zeggai

L'Entente de Sétif donnera la réplique à son homologue égyptien d'Al Ahly SC, ce soir au stade du 5-Juillet d'Alger dans le cadre de la demi-finale retour de la Ligue des champions d'Afrique. L'enjeu étant un billet pour la finale de cette prestigieuse compétition continentale. Pour cette deuxième manche, la tâche des Sétifiens s'annonce très compliquée puisqu'ils auront la lourde tâche de remonter un handicap de quatre buts concédés au Caire. L'objectivité nous oblige à dire que la mission des Algériens est pratiquement impossible face à un adversaire affûté à ce genre de confrontations compte tenu de l'expérience des joueurs d'Al Ahly sur le plan international. Si demain, l'Entente venait à être éliminée, c'est lors du match aller que l'ESS est tombée du haut de son piédestal en concédant une lourde défaite et ses conséquences connues. Le coach de l'Entente, le serbe Darko Novic, est d'un tout autre avis : «Les chances de composer le billet pour la finale sont intactes.

Certes, la mission est très difficile mais guère impossible en misant beaucoup sur l'aspect psychologique

que pour refaire notre retard», a-t-il affirmé. Pour y parvenir, les Ententistes seront dans l'obligation de relever le défi, savoir gérer la lourde pression qui sera sur leurs épaules et jouer sans complexe devant Al Ahly, considéré comme l'ogre africain. En somme, l'ES Sétif, dernier représentant algérien dans les compétitions africaines interclubs, tentera de déjouer les pronostics surtout qu'elle n'a rien à perdre mais tout à gagner. La mission des Algériens ne sera pas une simple sinécure face à cette redoutable équipe d'Al Ahly SC, dont le vécu dans la compétition et l'expérience cumulée reste un atout indéniable dans ce genre de rendez-vous. Pour rappel, les deux équipes s'étaient déjà rencontrées à ce même stade de la compétition en 2018 où Al Ahly avait éliminé l'ESS.

La gestion du match, les conditions psychologiques et la valeur technique des joueurs seront déterminantes. Là, on peut dire que les forces en présence ne sont pas équitables notamment sur le plan de l'effectif. Le représentant égyptien reste tout de même redoutable, car possédant toujours cette force de caractère de relever la tête avec la présence d'une pléiade de joueurs

capables de faire la différence à n'importe quel moment de la partie et disposant de grandes facultés morales pour gérer les situations les plus difficiles. Alors, l'ESS parviendra-t-elle à créer l'exploit inattendu ? En tous cas, le nouveau coach serbe de l'Entente y croit. La question qui s'impose, c'est de savoir si l'ESS a-t-elle les moyens sur le terrain pour faire face aux dures exigences d'un tel enjeu ? Pour cette empoignade, les Egyptiens ont déjà affiché leurs ambitions avec leur arrivée plus tôt que prévu pour bien préparer cette joute.

Aussi, Al Ahly sera au complet à l'exception du Mozambicain Luis Miquissone, qui a déclaré forfait en raison d'une blessure qu'il a contractée lors d'une séance d'entraînement à Blida. Selon la presse égyptienne, Al Ahly ne s'est pas déplacé pour se contenter de défendre son acquis du match aller, mais au contraire pour exploiter toutes ses forces offensives.

A noter que cette rencontre sera dirigée par l'arbitre tunisien Sadok Selmi qui sera secondé par son compatriote Khalil Hassani et le Libyen Mohamed Aissa Attia, alors que le Tunisien Haythem Guirat a été désigné arbitre de la VAR.

Bayern Munich

Lewandowski refuse de prolonger

Robert Lewandowski, en fin de contrat en juin 2023 avec le Bayern Munich, a refusé une prolongation, ouvrant la voie à un départ dès cet été, affirment vendredi des médias allemands. «La machine à buts Robert Lewandowski quittera le club au plus tard à l'été 2023», assure le quotidien Sport Bild: «Ces dernières semaines, le

meilleur joueur Fifa 2021 a annoncé à ses patrons du Bayern qu'il ne prolongerait pas son contrat, encore valable un an». Le site Sport1, citant ses propres sources, confirme cette information. Jusqu'à maintenant, les dirigeants du Bayern ont toujours dit qu'ils refusaient de se séparer de leur joueur star de 33 ans (343 buts sous le maillot bavarois

Real Madrid

Karim Benzema égale Raul



Grâce à un Karim Benzema record, qui a égalé Raul (323 buts) comme deuxième meilleur buteur de l'histoire du club, le Real Madrid a écrasé la lanterne rouge Levante 6-0 jeudi en clôture de la 36e journée de Liga, scellant ainsi sa relégation en deuxième division. Le festival du Real a commencé dès la 13e minute avec un but de Ferland Mendy, servi en profondeur par Luka Modric, puis Benzema a enchaîné avec un but de la tête à la 19e, avant que Rodrygo (34e) et Vinicius (45e), servis par Modric, ne creusent l'écart juste avant la mi-temps. Vinicius a scellé la victoire des tout frais champions d'Espagne en deuxième période (68e), à la conclusion d'un superbe travail de Benzema, puis s'est offert un triplé à la 84e, fêté avec la mythique célébration de Cristiano Ronaldo. Une démonstration qui propulse encore plus Benzema comme grandissime favori pour le Ballon d'Or, décerné en septembre ou octobre. Après avoir dépassé les légendes Carlos Santillana (290 buts) et Alfredo di Stéfano (308 buts) cette saison, «KB9» a rejoint Raul avec ce but, mais reste encore loin de Cristiano Ronaldo (451). Son but a néanmoins déclenché les chants «Karim Balon de Oro !» («Karim, Ballon d'Or» en espagnol) dans les gradins du Santiago-Bernabéu.

Lionel Messi, sportif le mieux payé au monde en 2021

La star du Paris SG Lionel Messi a été le sportif le mieux payé au monde en 2021, avec quelque 130 millions de dollars de revenus (environ 125 millions d'euros), selon le magazine Forbes, devant LeBron James et Cristiano Ronaldo. Le footballeur argentin âgé de 34

ans renoue avec la première place de ce classement établi par le média spécialisé américain, dont l'avait délogé l'an passé la star des arts martiaux mixtes (MMA) Conor McGregor. Sur ses 130 millions de dollars de revenus bruts avant impôts (comme en 2019 et 2020 lors-

Championnats européens

Espagne - 37e journée

Dimanche

(17h30):	Atletico Madrid	-	Séville FC
	Celta Vigo	-	Elche
	Athletic Bilbao	-	Osasuna
	Levante	-	Alavés
	Getafe	-	FC Barcelone
	Cadix	-	Real Madrid
	Betis Séville	-	Grenade
	Villarreal	-	Real Sociedad
	Majorque	-	Rayo Vallecano
	Espanyol	-	Valence

Angleterre - 37e journée

Dimanche

(12h00):	Tottenham	-	Burnley
(14h00):	Wolverhampton	-	Norwich
	Aston Villa	-	Crystal Palace
	Watford	-	Leicester
	Leeds United	-	Brighton
	West Ham	-	Manchester City

(16h30):

(18h00):

Lundi

(20h00):

Mardi

(19h45):

Italie - 37e journée

Aujourd'hui

(14h00):

(17h00):

(19h45):

Dimanche

(11h30):

(14h00):

(17h00):

(19h45):

Lundi

(17h30):

(19h45):

Allemagne - 34e journée

Aujourd'hui

(14h30):	Augsbourg	-	Fürth
	Bielefeld	-	RB Leipzig
	Dortmund	-	Hertha Berlin
	Wolfsburg	-	Bayern Munich
	Bayer Leverkusen	-	Fribourg
	Union Berlin	-	Bochum
	Mönchengladbach	-	Hoffenheim
	Stuttgart	-	FC Cologne
	Mayence	-	Eintracht Francfort

France - 37e journée

Aujourd'hui

(20h00):

(22h00):

(23h00):

(23h45):

(23

Nigeria Appels au calme après la lapidation à mort d'une étudiante

Des chefs religieux nigérians ont appelé jeudi au calme et demandé que justice soit faite après la lapidation à mort d'une étudiante chrétienne dans le nord-ouest du Nigeria, accusée de blasphème. Le meurtre de l'étudiante a eu lieu dans l'Etat de Sokoto où la charia est en vigueur parallèlement au droit commun, comme dans d'autres Etats du nord-musulman conservateur du Nigeria. Des dizaines d'étudiants de l'école Shehu Shagari ont lapidé jeudi l'étudiante Deborah Samuel puis brûlé son corps après avoir lu un commentaire qu'elle avait posté sur les réseaux sociaux, qu'ils ont considéré comme offensant à l'égard du prophète. Deux suspects ont été arrêtés, selon la police.

Le sultan, qui dirige également le Conseil interreligieux du Nigeria (NIREC) pour l'harmonie interconfessionnelle, a appelé «tout le monde à rester calme et à assurer une coexistence pacifique» dans le pays. L'évêque catholique Kukah a également condamné le meurtre, déplorant un choc profond. «Nous demandons aux autorités d'enquêter sur cette tragédie et de veiller à ce que tous les coupables soient traduits en justice», a-t-il déclaré. Une vidéo partagée sur les réseaux sociaux montre l'étudiante morte, levée en sang, vêtue d'une robe rose allongée au sol entourée de dizaines de grosses pierres jetées par ses agresseurs.

La police a indiqué que tous les suspects identifiés dans cette vidéo seraient arrêtés. Le Nigeria, géant de 215 millions d'habitants divisé de manière presque égale entre un Nord majoritairement musulman et un Sud majoritairement chrétien, est l'un des pays les plus religieux au monde.

Cameroun: 11 morts dans le crash d'un avion



Le ministre camerounais des Transports a confirmé jeudi soir sur le site du crash d'un avion mercredi dans une forêt au Cameroun la mort de ses onze passagers et annoncé que les boîtes noires ont été trouvées. Jeudi, la radio d'Etat CRTV avait assuré que les neuf passagers et deux membres d'équipage de l'appareil à hélices de la Cameroon Oil Transportation Company S.A. (COTCO), une compagnie exploitant un pipeline de pétrole, avaient péri

dans l'accident. «Les 11 occupants sont décédés, ils ont tous été identifiés et récupérés», a déclaré tard jeudi soir le ministre des Transports, Jean-Ernest Ngallé-Bibeche, à quelques journalistes qui l'accompagnaient sur le site de l'accident en pleine forêt près du village de Mimbanga, dans la commune de Bibey. Par groupes de deux, des gendarmes couverts de sueur sortaient de la forêt dense avec les restes des victimes enveloppés dans

des draps blancs, a constaté un journaliste de l'AFP. Après plusieurs heures de recherches, les dépouilles de tous les occupants ont pu être rassemblées dans le village.

«Il y a des corps mutilés, d'autres calcinés», expliquait une responsable du ministère, qui a requis l'anonymat. «Un vent violent soufflait avant le crash, nous pensons que ces mauvaises conditions météo sont à l'origine de l'accident», a assuré un gendarme qui a requis l'anonymat.

Un petit-fils ou 615.000 euros

Un couple d'Indiens poursuit leur fils sans descendance

Un couple d'Indiens poursuit leur fils en justice, exigeant qu'avec son épouse, il leur donne un petit-fils d'ici un an sous peine de devoir leur verser 615.000 euros de compensation, rapporté la presse locale jeudi. Sanjeev et Sadhana Prasad disent avoir épuisé leurs économies pour élever et éduquer leur fils aujourd'hui pilote et lui offrir un mariage somptueux. Ils veulent maintenant un petit-fils ou être remboursés de leurs investissements. «Mon fils est marié depuis six ans mais (son couple) ne prévoit toujours pas de bébé. Au moins, si nous avions un petit-enfant avec qui passer du temps, notre douleur deviendrait supportable», a déclaré le couple dans

des difficultés financières», déplore le couple dans sa plainte, «nous sommes également perturbés psychologiquement car nous vivons seuls». Selon l'avocat du couple, Arvind Kumar, la plainte sera examinée par un tribunal du nord de l'Inde le 17 mai. En Inde, plusieurs générations, dont les grands-parents, tantes, oncles, neveux et nièces vivent souvent sous le même toit. Mais, ces dernières années, la tendance a changé, les jeunes couples préférant s'éloigner de leurs familles, tandis que de nombreuses femmes, comme la bru dans cette affaire, préfèrent s'émanciper et embrasser des carrières professionnelles plutôt que de veiller aux mères au foyer.

APPARTEMENTS

■ A vendre F4, 4^{eme} étage, acté, 127 m², situé rue de la Vieille Mosquée, C/V d'Oran + vends F2 Rdc, 36 m² acté, cour espagnole, situé à la rue Nouar Khedidja, Plateau, Oran - 0542.56.93.97

■ Vends immeuble, centre-ville, Oran, 50 m, place des Victoires pour promotion immobilière, garage au S/Sol + rez de chaussée et 8 étages, fini à 80% - Tél : 0666.43.19.36

■ Vends à Oran- St Eugène- Bt Escalonne, F2, cuisine, SDB, hall d'entrée, acté, 47 m², 02 grands placards de rangement, pas de vis-à-vis, ensoleillé, bon voisinage, à 10 mn du centre-ville, commerces, écoles, Tram, 4^{eme} étage, 02 ascenseurs. Tél : 0776 78 17 74 de 9 h à 17 h

■ Oran à louer appart grand standing, dans une maison de maître, porte fermée, pas de coupure d'eau (bâche d'eau), composé d'un grand salon, 2 pièces, plus une chambre. Toutes commodités pour couple avec 1 enfant ou sans - Tél : 0661.21.12.31

EMPLOIS

■ Atelier de couture situé à Choupot recrute des couturières point droit qualifiées, et machinistes sur machine à broder sérieux et motivé - Tél : 0549.82.77.89

■ Agence de voyages située à Oran cherche dans l'immédiat agent commercial, homme ou femme maîtrisant l'outil informatique et le système Amadeus. Résident à Oran - CV au : leaders.net.2015@gmail.com

■ Pizzéria-restaurant à Oran recrute pizzaïolo, serveurs et femme de ménage - Contacter - 0550.93.51.49

■ Société de négoce recherche commercial (e). Envoyez CV à : contact@af-industrice.com

VILLAS

■ A vendre maison maître 400 m², façade 13m, garage, cour, R+1+2 pièces dans la cour située, à Boulanger, 19 rue Frères Belhadj /Oran - Tél : 0792.75.00.33

■ Vends ou loue pour profession libérale, maison de maître 320 m², Hassi Bounif, Oran, Rdc 2 locaux, 1^{er} étage F5, standing, 2^{eme} étage F2. Toutes commodités avec puits prix après visite - Tél : 0772.70.70.21

■ DÉCÈS
Les familles
AMEUR et
DJAROUD ont
l'immense
douleur de
vous faire part
du décès
de leur chère et regrettée
AMEUR Assya,
née le 09 Août 1960,
à Nédrroma,
décédée le 06 mai 2022
à 10h45 en France
إنا الله وإنا إلهم راجعون

■ DÉCÈS
C'est avec une
douleur que
nous avons
perdu notre
cher père
M. MENED
Mansour
à l'âge de 89 ans, chez lui,
dans sa demeure à Gdyel, (en
face de la Sûreté de daïra)
Cet homme père et moudjahid
nous a tant comblé par sa
gentillesse et son amour.
Allah Yarhme ya Bouya
Tes enfants et ton fils Larbi

■ DÉCÈS
C'est avec une
douleur que
nous avons
perdu notre
cher père
M. BENJILALI
Ahmed,
né le 08/05/45,
à Maghnia, décédé le
14/05/2021 à Paris 18^e. Cela fait
une année depuis sa disparition
à jamais pour un monde
meilleur, en laissant derrière lui
un immense vide irremplaçable.
Sa famille demande à tous ceux
qui l'ont connu d'avoir une
pleuse pensée en sa mémoire.
إنا الله وإنا إلهم راجعون

■ Vends villa 278 m² R+2 à Misserghine, Oran nouvelle construction, moderne, 02 façades parallèles, 07 chambres, 04 SDB, chauff central, quartier résidentiel - Tél : 0552.89.18.52

LOCAUX

■ A vendre local 50 m², bien aménagé + sanitaires, situé à avenue Choupot / Oran. possibilité vente local + la maison ensemble - 0798.97.03.50

■ A vendre local 80 m² Akid Lotfi, en face APC, 2 rideaux + terrasse, endroit commercial - Tél : 0781.87.66.40

■ DIVERS

■ A louer licence de taxi, ORAN - 0772.43.74.96

■ A vendre chambre froide neuve positif, 240 m², porte coulissante 2 m² + 2 m², évaporateur 4 ventilateurs, 180 m² panneaux sandwich diamètre 100 - Tél : 0549.87.46.24

■ A louer licence de café à ORAN - Tél : 0774.37.37.03

■ PENSÉE
A la mémoire
de notre cher
et regretté père
et grand-père
M BENJILALI
Ahmed,
né le 08/05/45,
à Maghnia, décédé le
14/05/2021 à Paris 18^e. Cela fait
une année depuis sa disparition
à jamais pour un monde
meilleur, en laissant derrière lui
un immense vide irremplaçable.
Sa famille demande à tous ceux
qui l'ont connu d'avoir une
pleuse pensée en sa mémoire.
إنا الله وإنا إلهم راجعون

Office Public du Commissaire-Priseur			
Près le tribunal de RELIZANE - Maître ABBES Nacer-Eddine 03 Bd ABDELMOUNEN RELIZANE - Tél : 046.71.80.08			
AVIS DE VENTE			
En exécution de l'ordonnance de saisie conservatoire de Monsieur le Président du tribunal de RELIZANE, datée du 24/12/2020 sous le n° 988/20, confirmée par le jugement du tribunal commercial en date du 09/03/2021 et la mention exécutoire n°1795/21 datée du 23/12/2021 prononcée entre la société PETROGAZ INDUSTRIE contre l'EURL AMIN NAFT sis à la zone industrielle de SIDI-KHETTAB RELIZANE, il sera procédé à la vente aux enchères publiques par soumissions cachetées, le 26/05/2022, à 10H du matin au bureau du Commissaire-priseur les Cuves suivants saisie par maître EL-DJILLALI MOHAMED Huissier de justice à RELIZANE pour un montant de 25.003.860 DA.			
N°	Désignation	Etat	
LOT UNIQUE 01	Une Cuve de 2.500 mètres cubes Deux Cuves de 1.000 mètres cubes chacuneUne cuve de 500 mètres cubes	BONNE	
Et le même jour à 10H du matin au bureau du Commissaire-priseur le matériel saisi par Maître MEFLAH EL-ALIA Huissier de justice à RELIZANE en exécution du jugement date du 27/02/2018, sous le n°1367/18 confirmé par arrêté de la Cour de RELIZANE en date du 10/07/2018 sous le n° 01355/18 et la mention exécutoire n° 874/2008 en date du 18/07/2018 prononcé entre MAHDJOUBA MOHAMED contre la société EL DJARIANE BUSINESS KOMIDANI Import Export et conformément au jugement prononcé par le tribunal commercial de Relizane en date du 30.10.2018 et la mention exécutoire datée du 09/01/2019 prononcée contre la même société au profit du nommé DAHOUANE EL HABIB rejoignant la procédure d'exécution. Il sera procédé à la vente aux enchères publiques par soumissions cachetées le matériel suivant pour un montant de 1.161.674 DA pour le nommé MAHDJOUBA MOHAMED et le montant de 3.550.000 DA + frais judiciaires:			
N°	Désignation	Etat	
LOT UNIQUE 02	Une chaîne de fabrication de Plateau des œufs sans four	BONNE	
Et le même jour à 10H du matin au bureau du Commissaire-priseur à la demande de Monsieur le Liquidateur de la SARL ECOFIRST, il sera procédé à la vente aux enchères publiques par soumissions cachetées le matériel suivant :			
N°	Désignation	Etat	
LOT UNIQUE 03	Un lot d'ossatures et équipements et stock résines servant pour la fabrication des systèmes de collectes des déchets des poubelles voir Listing	BONNE	
2 ^{eme} AVIS DE VENTE			
Et le même jour à 10H du matin au bureau du Commissaire-priseur, le matériel suivant appartenant à la ferme EPE SPA SI BENKOHL MENDES RELIZANE.			
N°	Désignation	Matricule	Etat
05	Tracteur agricole CIRTA + Charrue 3 disques cultivateur 11 dents + Cover Croop C/C 10.20	Sans carte grise	MOYEN USAGES
Et le même jour à 10H du matin au bureau du Commissaire-priseur le matériel suivant appartenant à la ferme EPE SPA SI NADJAH MENDES RELIZANE			
N°	Désignation	Matricule	Etat
12	Tracteur agricole Pneumatique CIRTA C6006	03457.689.48	Moyen
13	Tracteur agricole pneumatique CIRTA C6006	01429.692.48	Moyen
22	Matériel agricole divers	Voir Listing	Usagés
24	Lot de ferraille divers	Offre au kg	Mauvais
Et le même jour à 11H du matin au bureau du Commissaire-priseur le matériel de bureau (voir listing) appartenant à la Caisse Nationale d'Assurance-chômage Agence de RELIZANE.			
Conditions de vente : La soumission cachetée doit être rédigée selon modèle déposé au bureau du Commissaire-priseur. Le Commissaire-priseur			

Bélier 21-03 au 20-04

Vous aurez l'occasion de discuter très sérieusement de certains problèmes qui vous tracassent. Pour vous faire bien comprendre, prenez votre temps, respirez profondément et parlez le plus calmement possible et vous serez écoutés.

Taureau 21-04 au 21-05

Une opportunité très enrichissante s'offre à vous ce qui vous permet d'atteindre l'objectif ambitieux que vous avez fixé avec beaucoup d'optimisme.

Gémeaux 22-05 au 21-06

Réfléchissez sérieusement avant d'entamer une action irrévocable concernant vos affaires. Nous sommes dans une période où la prudence est de rigueur.

Cancer 22-06 au 22-07

Si vous avez quelque chose de très important à faire, ne le différez pas, faites-le maintenant. Comme cela vous aurez acquis la certitude que c'est tout à fait dans vos possibilités.

Lion 23-07 au 23-08

Vous ferez très attention à tout ce qui se dit autour de vous. Vous risquez de glaner l'information précieuse qui vous manque pour mener à bien une action performante dans les affaires. Une reprise ne vous laisserait pas dans l'indifférence.

Vierge 24-08 au 23-09

Les choses changeront très vite au cours de la journée. Attention vous êtes dans une période de transition. Cela peut se répercuter sur votre environnement amical ou familial.

Balance 24-09 au 23-10

Si vos projets financiers rencontraient un obstacle aujourd'hui, vous serez sans doute vraiment dégoûté. Pour que cela soit seulement du temporaire, ne baissez surtout pas les bras et battez-vous.

Scorpion 24-10 au 22-11

Une décision importante est à prendre dans une affaire personnelle qui vous intrigue. Votre attitude obstinée sera un gage de bonne volonté. Né vous précipitez pas à la légère dans cette affaire de cœur.

Sagittaire 23-11 au 21-12

Vous aurez la chance de pouvoir trouver le temps de vous occuper de certaines questions pratiques que vous laissez en suspens. Vous avez beaucoup à faire et il faut commencer tout de suite si vous ne voulez pas prendre de retard.

Capricorne 22-12 au 20-01

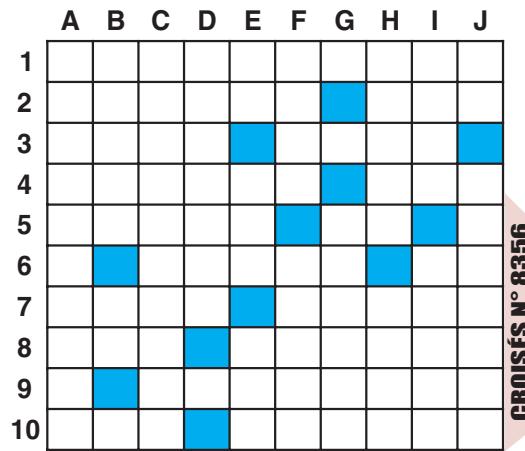
Vous risquez de faire une nouvelle rencontre financière intéressante. Pourtant cette personne ne semble guère vouloir entrer dans le cercle de vos relations.

Verseau 21-01 au 18-02

Vous saurez utiliser habilement votre pouvoir de persuasion pour obtenir ce que vous voulez de quelqu'un qui ne nous est pourtant pas très favorable.

Poissons 19-02 au 20-03

Ce ne serait pas la peine de vous battre si vous n'aviez pas une certaine conviction quant aux résultats.

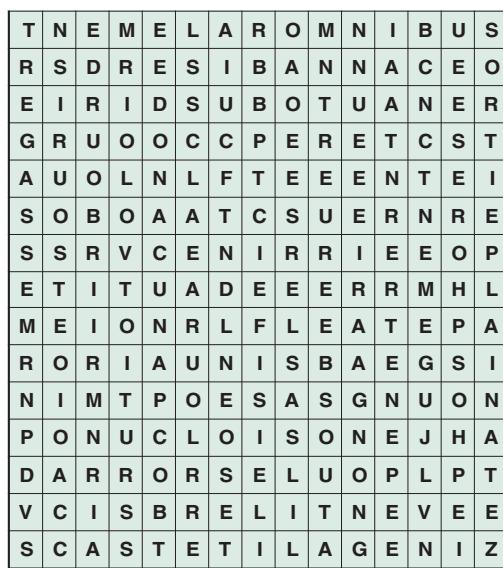


Horizontalement:

- Se veut mordant.
- Prend parti.
- Cela va de soi !
- Suite à la ligne.
- Rien à dire.
- Trompes. Propre.
- Mettre bas.
- Partie à vélo.
- Répondant en personne.
- Ne travaille pas !
- Aliénation. Charmes.
- Court métal.
- Diffusion comme le bouche-à-oreille électronique.
- Petit clavectin.
- Encore et encore.
- Mal payées.

Verticalement:

- Passion de lucaniste.
- Pierre semi-précieuse.
- Défini en montant.
- Se dire des choses et autres.
- Font des bouquets aux travailleurs.
- Sur la rose.
- Montée à mesure. Bas.
- Crêpes au tet !
- Corset.
- Heures d'office.
- Avenant.
- Tache d'encre.
- Relève. Ordre militaire.
- Deux au tiers.
- Mises en réseau.



ANODE – AUTOBUS – BOURDE – BROSSER – CANNABIS – CASTE – CIRCONFERENCE – CLAVIER – DOMINANCE – FACTION – INEGALITE – JUGEMENT – LOGE – LOIR – MESSAGER – OISON – OMNIBUS – PENETRER – PERE – PHOSPHORE – PIROUETTE – POULE – RABAIS – RALEMENT – SCRUPULE – SENTEUR – SOLEIL – SORTIE – SOURIS – STRIE – TASSE – TRONC – VANTARDISE – VENTILER – ZELE – ZETA.

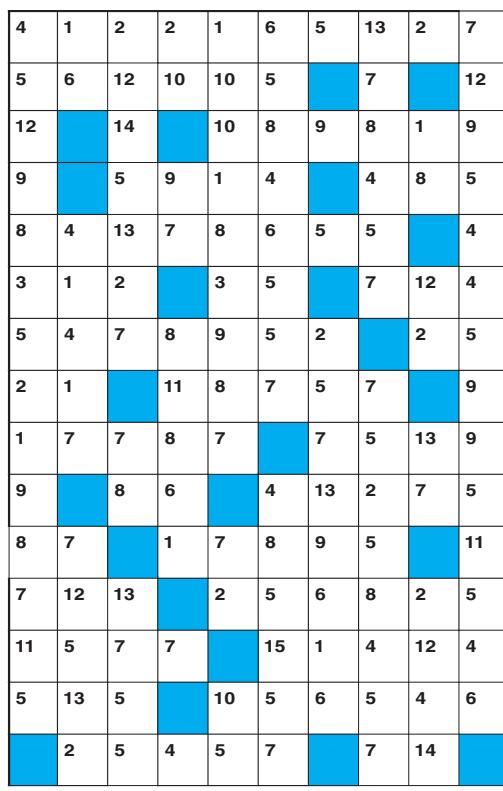
Les 5 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er est un article défini.

- Mon 2e est un conifère.

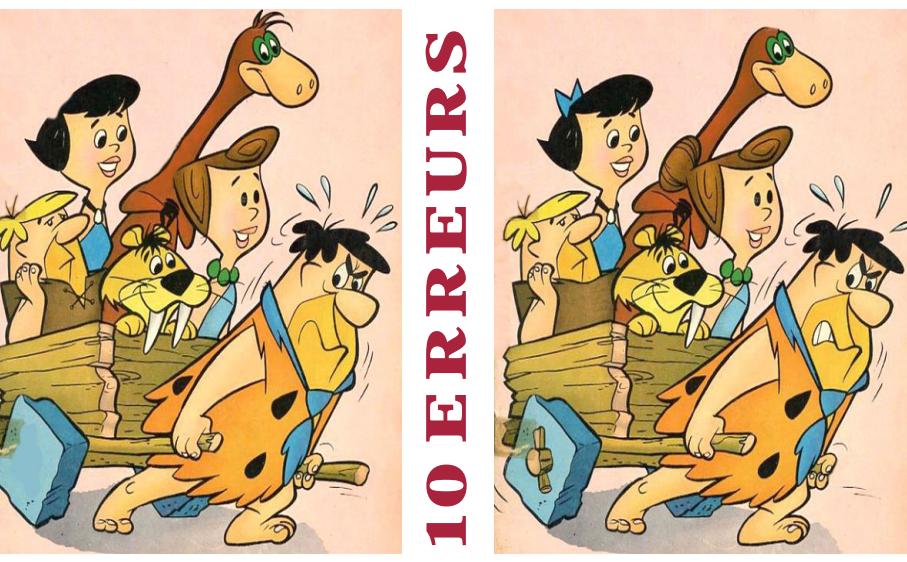
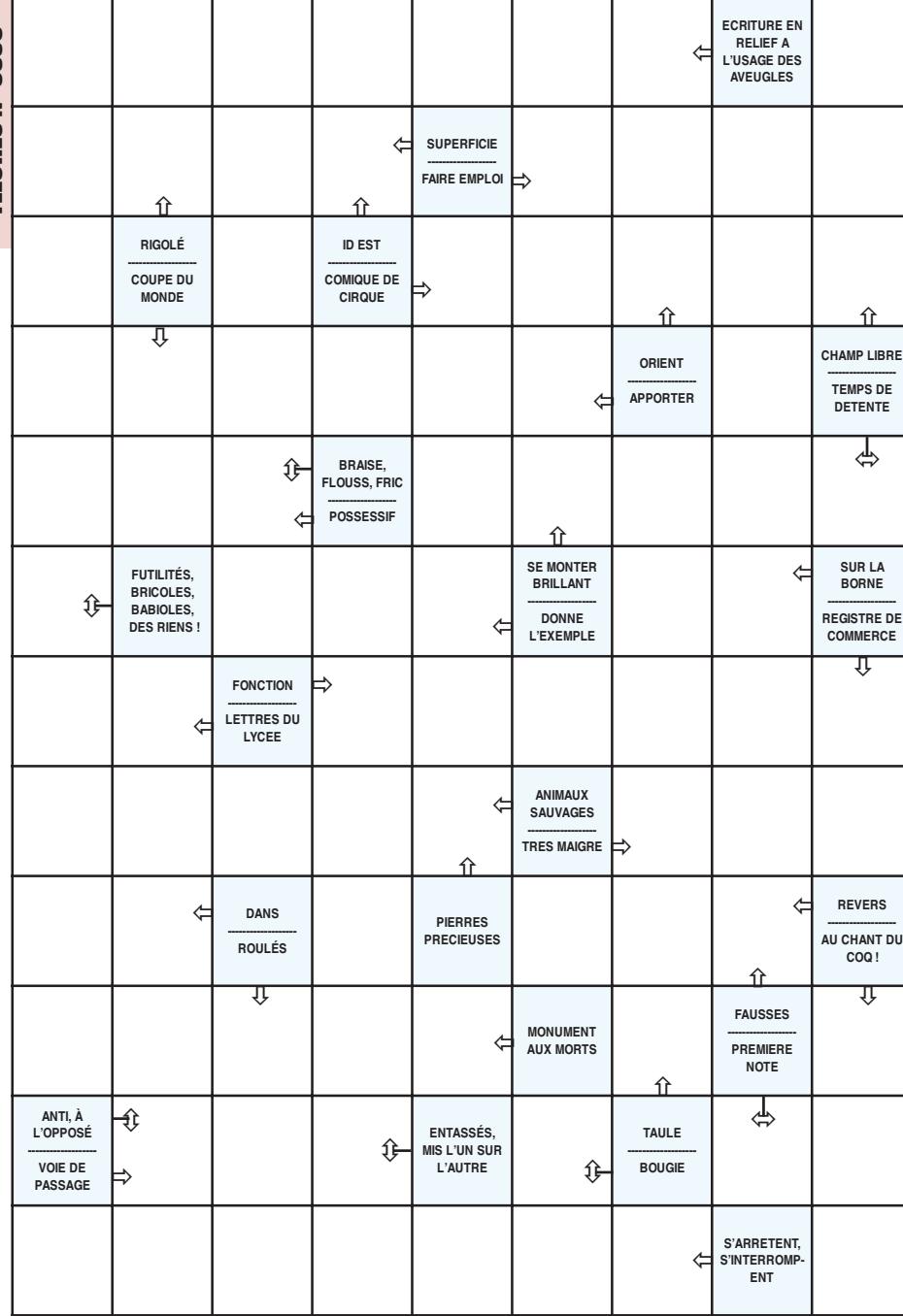
Mon tout est posé par celui qui ne vient pas au rendez-vous.

1	2	R	3	B	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		



Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLECHES N° 8356



10 ERREURS

LES SOLUTIONS

CROISÉS N° 8355

E	B	E	N	I	S	T	E		C
P	A	L	O	T		E	C	R	U
A	Z	I	M	U	T		S	I	V
T	A	E	E	T	A	P			
A	R	E	C	R	A	N	E		
M	C	H	A	R	M				
M	A	L	A	D	I				
E	M	A	R	E	N				
N	E	T	A	R	T				
T	R	A	I	N	S				

SUDOKU N° 1355

7	5	8	4	9	1	6	2	3
2	9	4	6	3	5	8	7	1
3	1	6	8	7	2	5	9	4
9	4	3	7	6	8	1	5	2
1	6	2	3	5	4	9	8	7
8	7	5	1	2	9	3	4	6
5	2	1	9	4	3	7	6	8
6	8	9	2	1	7	4	3	5
4	3	7	5	8	6	2	1	9

FOUILLIS N° 8355
GRAVIR (GRAS - VIRE)

CODÉS N° 8355

1	N	2	A	3	P	4	S	5	E	6	I
7	O	8	R	9	U	10	T	11	X	12	D
13	F	14	M	15	C	16	L	17		18	
19	20	21	22	23	24						
25	26										

3	7		2	8	5	4
5				6	5	
4	1					
9	7					
5						
2	6					
4	2	6				
1	4					
3	6	7				
1	6					
8						
9						

SUDOKU N° 1356

Décès du président des Emirats arabes unis



Le président des Emirats arabes unis cheikh Khalifa ben Zayed Al-Nahyan, est décédé à l'âge de 74 ans, a annoncé vendredi l'agence de presse émiratie WAM. L'agence WAM a écrit sur son compte twitter: "Le ministère des Affaires présidentielles annonce le décès ce vendredi 13 mai de son altesse, cheikh Khalifa ben Zayed Al-Nahyan, président de l'Etat émirati". Le gouvernement a décrété "un deuil officiel et les drapeaux mis en berne" pour une durée de 40 jours, a indiqué WAM. Né en janvier 1948, cheikh Khalifa a succédé en 2004 à son père, cheikh Zayed ben Sultan Al-Nahyan, président et père-fondateur des Emirats arabes unis.

Allemagne : un projet d'attentat «néonazi» déjoué



Les autorités allemandes ont annoncé jeudi avoir déjoué un projet d'attentat "néonazi" à la bombe dans l'école d'un adolescent de 16 ans fasciné par l'idéologie d'extrême droite. "La police a vraisemblablement évité un cauchemar" à Essen (ouest), a indiqué à la presse le ministre régional de l'Intérieur de l'Etat régional de Rhénanie du Nord-Westphalie, Herbet Reul, où les faits se sont produits. Le chef adjoint du gouvernement régional, Joachim Stamp, a lui estimé "qu'on a probablement empêché un attentat néonazi". Tôt jeudi matin, les forces d'élites de la police allemande ont interpellé ce jeune de 16 ans à son domicile, après avoir reçu un "renseignement".

Les perquisitions et premières investigations ont montré que l'adolescent voulait faire exploser "des bombes" dans son lycée. Les policiers ont retrouvé à son domicile des substances explosives et du matériel servant à la confection de bombes artisanales. Ces engins étaient en état de "fonctionner" mais pas encore d'exploser car les policiers n'ont pas trouvé de détonateurs. Ils ont en revanche découvert une grande quantité de documents écrits promouvant les thèses d'extrême droite, "racistes, antisémites et anti-musulmanes", a souligné M. Reul. Ce dernier a dans le même temps indiqué que le jeune homme souffrait de "troubles psychiatriques" avec tendances "suicidaires".

Le Quotidien D'ORAN Edition Nationale d'Information

La Turquie menace de bloquer l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'Otan



Le président turc Recep Tayyip Erdogan a exprimé vendredi son hostilité à l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'Otan, au risque de bloquer l'ensemble du processus qui requiert l'unanimité des membres de l'Alliance atlantique. "Nous n'avons pas un avis positif", a déclaré M. Erdogan, expliquant qu'il ne "veut pas voir se répéter la même erreur que celle commise lors de l'adhésion de la Grèce". "Nous suivons actuellement les développements

concernant la Suède et la Finlande, mais nous n'avons pas un avis positif, parce qu'ils ont fait une erreur à l'Otan concernant la Grèce auparavant, contre la Turquie", a déclaré le chef de l'Etat à la sortie de la prière du vendredi à Istanbul. "Nous ne voulons pas commettre une deuxième erreur", a-t-il insisté.

M. Erdogan a en outre reproché à Stockholm et Helsinki de servir "d'auberge aux terroristes du PKK", le Parti des Travailleurs du Kurdistan clas-

sé comme organisation terroriste par la Turquie, mais aussi l'Union européenne et les Etats-Unis.

Cette déclaration jette un froid sur un processus appuyé jusqu'ici par la plupart des membres de l'Otan et par le secrétaire général de l'Alliance, Jens Stoltenberg prêt à les accueillir "à bras ouvert". Une fois la décision prise par un pays tiers d'adhérer, les membres de l'Otan doivent en effet accepter à l'unanimité de l'inviter à les rejoindre.

Tunisie : Kais Saied contre la présence d'observateurs étrangers aux élections

Le président tunisien Kais Saïed s'est dit jeudi hostile à la présence d'observateurs étrangers aux prochains scrutins prévus en Tunisie, lors de la prestation de serment de nouveaux membres de l'Autorité électorale. "Nous ne sommes pas un Etat sous occupation pour qu'on nous envoie des observateurs", a-t-il déclaré lors de cette cérémonie de prestation de serment au palais présidentiel des nouveaux membres de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (Isie).

Après des mois de blocage politique, M. Saïed, élu fin

2019, s'est arrogé les pleins pouvoirs le 25 juillet en limogeant le Premier ministre et en suspendant le Parlement dominé par le parti d'inspiration islamiste Ennahda, avant de le dissoudre en mars. Dans une feuille de route censée sortir le pays de la crise politique, M. Saïed a prévu un référendum sur des amendements constitutionnels le 25 juillet, avant des législatives le 17 décembre. Les opposants de M. Saïed l'accusent de vouloir mettre en place une instance électorale docile avant l'organisation du référendum et du scrutin législatif.



EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

LES ESPACES QUI FABRIQUENT L'HOMME

Rarement concis et souvent aériens, les sondages même les plus sérieux et sans arrière-pensées reposent toujours sur les à-peu-près. Le monde du travail est un immense océan dont la maîtrise répond à la laborieuse analyse d'un kaléidoscope de paramètres et de données le plus souvent difficiles à appréhender. Calquer le sujet algérien sur des données universelles est un exercice difficile pour un pays en développement harassé par plus d'un siècle de drames ponctués souvent par le fer et le sang. Le sud du monde, dit espace pauvre à la légère, ayant vécu une trajectoire similaire reste jusqu'à

aujourd'hui soumis aux affres laissées par les différents colonialismes.

Il n'est pas facile de se départir des eaux sombres et troubles héritées des grandes contrariétés de l'Histoire, indiquant aux hommes qu'entre la vie et la mort, il n'y a pas d'intervalle pour l'espoir et le progrès.

Il reste certain qu'un grand défi est face à la nation algérienne. Son économie souterraine, le sous-emploi, la débrouille pour survivre, la bravade des mers par une partie de sa jeunesse ne sont que des effets et non une culture ancrée. Celle-ci risque de le devenir et se figer pour l'éternité si une nécessaire révolution n'instaure pas une sage et efficace harmonie entre le monde du travail et tous les espaces qui fabriquent l'homme.

Syrie: 10 morts dans une attaque terroriste



Dix soldats ont été tués vendredi dans le nord de la Syrie quand leur bus a été visé par un missile, a rapporté l'agence de presse officielle Sana, attaque la plus meurtrière depuis la trêve de 2020, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

"Des terroristes ont visé un bus militaire à l'aide d'un missile anti-char dans l'ouest de la province d'Alep", a déclaré une source militaire à l'agence Sana, ajoutant que l'attaque avait tué 10 soldats et blessé neuf autres. C'est le plus lourd bilan des suites d'une attaque terroriste depuis qu'un cessez-le-feu négocié par la Turquie voisine et la Russie a été conclu en mars 2020.

La trêve de mars 2020, qui concerne Idleb et des zones voisines, a tenu malgré les attaques sporadiques. Elle a été conclue à un moment où la Turquie tenait à asseoir son influence sur le nord de la Syrie et à éviter une nouvelle phase de combats dans le conflit qui aurait pu causer le départ d'une nouvelle vague de réfugiés vers ses frontières.